



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2010-2011

Séance plénière du vendredi 25 février 2011

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Retrait d'une proposition de modification du Règlement</i>	4
<i>Questions écrites</i>	4
<i>Arrêtés de réallocation</i>	4
<i>Examen des projets et des propositions</i>	
<i>Proposition de modification du Règlement</i>	
<i>Discussion générale</i>	4
<i>(Oratrices: Mmes Danielle Caron, rapporteuse, Marion Lemesre)</i>	
<i>Discussion et adoption des articles</i>	5
<i>Interpellations</i>	
• <i>Les travaux d'infrastructure à l'Institut Redouté-Peiffer</i>	
<i>de M. Eric Tomas</i>	
<i>à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget et de l'Enseignement</i>	6
<i>(Orateurs: MM. Eric Tomas, Ahmed Mouhssin, Christos Doukeridis, ministre-président)</i>	

- *L'Ecole supérieure des arts du cirque*
de M. Eric Tomas
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget et de l'Enseignement.....9
(Orateurs: MM. Eric Tomas, Ahmed Mouhssin, Christos Doukeridis, ministre-président)
- *La création d'un service de médiation commun aux entités francophones*
de Mme Caroline Persoons
à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement..... 11
(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, Barbara Trachte, MM. Joël Riguelle, Christos Doukeridis, ministre-président)
- *La formation du personnel d'encadrement des milieux d'accueil de la petite enfance*
de M. Arnaud Pinxteren
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement
et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Action sociale et de la Famille..... 14
(Orateurs: MM. Arnaud Pinxteren, Mahinur Ozdemir, Emir Kir, ministre)
- *Le financement de Télé Bruxelles*
de M. Hamza Fassi-Fihri
à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture 15
(Orateurs: MM. Hamza Fassi-Fihri, Ahmed Mouhssin, Emir Kir, ministre)
- *La coopération avec le nouveau régime tunisien*
de M. Vincent Lurquin
à M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales 17
(Orateurs: MM. Vincent Lurquin, Emir Kir, ministre)

Questions orales

- *L'année de la gastronomie à Bruxelles*
de M. Ahmed Mouhssin
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme..... 19
(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin, Christos Doukeridis, ministre-président)
- *Le bien-être au travail des intervenants du social et de la santé*
de Mme Dominique Braeckman
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé
et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale..... 20
(Orateurs: Mme Dominique Braeckman, M. Emir Kir, ministre)
- *Le retard préjudiciable de l'arrêté ministériel suite au vote du décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments pour les personnes handicapées*
de Mme Caroline Persoons
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées21
(Orateurs: Mme Caroline Persoons, M. Christos Doukeridis, ministre-président)

Questions d'actualité

- *La situation de l'Institut supérieur économique (ISE)*
de Mme Françoise Schepmans
et question d'actualité jointe
La situation de l'Institut supérieur économique qui se trouve sans locaux pour la rentrée scolaire prochaine
de Mme Catherine Moureaux
et question d'actualité jointe
Le déménagement de l'Institut supérieur économique d'Ixelles
de M. Ahmed Mouhssin
et question d'actualité jointe
Le problème de locaux à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELB)
de M. Eric Tomas
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement..... 23
(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Catherine Moureaux, MM. Ahmed Mouhssin,
Eric Tomas, Christos Doukeridis, ministre-président)

Questions orales (suite)

- *L'impact des politiques de promotion d'activités physiques et sportives sur les Bruxellois*
(question retirée et reportée)
de M. André du Bus de Warnaffe
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 25
- *L'aide financière aux centres d'action sociale globale (CASG)*
de Mme Isabelle Molenberg
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 25
(Orateurs: Mme Isabelle Molenberg, M. Emir Kir, ministre)
- *L'accès des femmes au sport*
de M. Emin Ozkara
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 26
(Orateurs: MM. Emin Ozkara, Emir Kir, ministre)

Votes réservés

<i>sur la proposition de modification du Règlement</i>	27
<i>Clôture</i>	27
<i>Annexes</i>	28

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h33.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 11 février 2011
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- MM. André du Bus de Warnaffe et Jacques Morel, pour raisons de santé;
- MM. Mohamed Daïf et Alain Destexhe, en mission à l'étranger;
- M. Jean-Claude Defossé, retenu par d'autres devoirs;
- Mme Martine Payfa;
- Mme Huytebroek, ministre.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 18 février 2011, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 25 février.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

Je vous rappelle toutefois que M. André du Bus de Warnaffe étant absent pour raison de santé, sa question orale concernant l'impact des politiques de promotion d'activités physiques et sportives sur les Bruxellois, est reportée.

A la demande de M. le ministre Emir Kir, nous terminerons nos travaux de ce matin vers 12h00.

COMMUNICATIONS

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Mme la Présidente.- La proposition de modification du Règlement y insérant un article 10*bis* relatif à la destitution du président [5 (2009-2010) n° 1], a été retirée par ses auteures, Mmes Caroline Persoons et Françoise Schepmans.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- M. Alain Destexhe à M. Christos Doukeridis;
- Mme Caroline Persoons aux cinq ministres;
- Mmes Dominique Braeckman et Béatrice Fraiteur à M. Benoît Cerexhe;

- Mmes Fatoumata Sidibe, Dominique Braeckman et M. Ahmed El Khannouss à M. Emir Kir.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courrier du 22 février 2011, le gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, des arrêtés de réallocation.

Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la proposition de modification du Règlement, déposée par Mmes Julie de Groote, Olivia P'tito, Dominique Braeckman et M. Joël Riguelle [37 (2010-2011) n° 1 et 2].

La discussion générale est ouverte.

La parole est à la rapporteuse, Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH), rapporteuse.- Dans le cadre de la modernisation et de la dynamisation des procédures parlementaires, une proposition de Règlement a été déposée par Mmes Julie de Groote, Olivia P'tito, Dominique Braeckman et M. Joël Riguelle. Nous avons examiné cette proposition de modification du Règlement lors d'une réunion de la commission spéciale du Règlement tenue le 7 février 2011.

La proposition vise essentiellement à harmoniser le déroulement des débats en séance plénière, à rationaliser les temps de parole compte tenu des pratiques en vigueur depuis le début de la législature, à instaurer le principe de séance plénière à thème et à opérer les toilettages de textes nécessaires.

En commission, il n'y a eu ni exposé, ni discussion générale. Les membres ont en effet estimé que la réunion de travail au sein de laquelle chaque groupe politique reconnu avait été représenté était suffisante. Personne n'a donc souhaité faire de plus amples commentaires à ce stade. En revanche, l'examen des articles a donné lieu à plusieurs discussions. Les articles 1 à 4 n'ont suscité aucun commentaire, mais l'article 8 a été abondamment commenté.

Mmes Françoise Schepmans et Marion Lemesre estiment qu'ils ne faut pas intégrer dans le Règlement le principe d'une séance plénière à thème. Selon elles, il pourrait s'agir d'une manière d'écarter une interpellation de l'opposition, voire de la noyer dans un thème.

Mme Anne-Sylvie Mouzon n'est pas très enthousiaste à l'idée de mener des séances à thème. Elle estime cependant que le Bureau élargi est habilité à choisir un thème et que l'on peut, dans ce cadre, imaginer que des interpellations et des questions orales n'entrant pas dans le thème choisi puissent être reportées.

La présidente de la commission spéciale du Règlement estime qu'il est intéressant d'envisager des séances à thème.

Quant à moi, j'estime que ce principe participe d'une évolution naturelle du Parlement francophone bruxellois. D'ailleurs, la commission Infrastructure du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se trouve dans la même situation et envisage le même principe afin d'approfondir un sujet précis et d'obtenir une réponse plus détaillée.

M. Serge de Patoul estime que le caractère artificiel naît de la fixation d'un thème et que l'examen de ce dernier ne doit pas avoir lieu en séance plénière, mais doit être réservé à une commission.

Je ne vais pas détailler tout ce qui a été dit concernant cet article 8. Nous nous sommes mis d'accord sur la rédaction de modifications de façon à ce que cet article 8 puisse avoir l'assentiment de la majorité des membres de cette commission du Règlement. Nous avons rajouté un deuxième alinéa, selon lequel le Bureau élargi peut décider qu'une séance plénière est consacrée à un thème et reporter les interpellations qui n'entrent pas dans le champ de ces thèmes à la séance suivante ou les renvoyer en commission.

Concernant l'article 5, Mme Anne-Sylvie Mouzon a estimé que, d'un point de vue légistique, il convenait de supprimer les mots *"Sauf décision contraire du Bureau élargi"*, ce que nous avons fait dans différents articles.

Mme Julie de Groote, présidente de la commission du Règlement, a récapitulé la rédaction du nouvel article tel que modifié en rajoutant un point. A l'article 5, point 4, il est libellé comme suit: *"Il n'y a pas d'interpellation ni de question orale pendant les séances où il est débattu de la déclaration de politique générale. Toutefois, le Bureau élargi peut décider qu'une interpellation ou question orale est versée à la discussion de la déclaration de politique générale, reportée à une séance plénière ultérieure ou renvoyée en commission."*

A l'article 7, Mme Anne-Sylvie Mouzon a demandé s'il ne fallait pas supprimer les mots *"Sauf décision contraire du Bureau élargi"*, ce qui a été fait. L'article 12 a fait l'objet de la même modification.

L'article 13 semblait recueillir l'assentiment de toute la commission, mais a été modifié de la même manière. Il a été ajouté un deuxième alinéa rédigé comme suit: *"Le Bureau élargi peut décider qu'une séance plénière est consacrée à un thème et reporter les questions orales qui n'entrent pas dans le champ de ce thème à la séance suivante ou les renvoyer en commission."*

Concernant l'article 6, il y a eu un débat, car la présidente estimait qu'il fallait s'accorder avec l'application du Règlement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Mme Olivia P'tito a souligné que la formulation était un peu complexe. Elle a rappelé qu'il conviendrait que l'auteur d'une interpellation doive justifier en quoi consistent les circonstances susceptibles d'appréciation par le Bureau élargi, afin qu'il soit dérogé à cette règle des trois mois. Plusieurs commissaires estiment qu'il convient de supprimer les *"événements ou éléments nouveaux"*, ce qui a été fait en recueillant l'assentiment de la commission lors du vote.

Les articles 9 à 14 n'ont suscité aucun commentaire.

Lors du vote des articles, les articles 1 à 7 et 9 à 15, modifiés ou non, ont été adoptés à l'unanimité des 10 membres présents. Les articles 5 à 8, 12 et 13 ont été modifiés. Les articles 8 et 13 ont été adoptés avec sept voix pour et trois voix contre. L'ensemble de la proposition de modification du Règlement a été adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

Il a été fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- Les modifications du Règlement de notre Parlement telles que proposées aujourd'hui relèvent pour l'essentiel d'un simple toilettage logistique dans l'organisation des débats. Le but est d'éviter d'inutiles logorrhées, en particulier dans la réponse du gouvernement. La réplique des orateurs non interpellants est également supprimée.

Eviter les tentations de logorrhées parlementaires et les redites inutiles président aussi à l'adoption de la règle des trois mois avant de pouvoir reparler d'un même sujet. C'est un principe d'application au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En cela, l'harmonisation des règlements entre les assemblées parlementaires est une bonne chose. Pour la bonne organisation des débats budgétaires et de politique générale, il convient aussi d'en écarter les interpellations et les questions orales.

Jusque-là, le groupe MR a pu marquer son assentiment sur les modifications proposées. Il n'en va pas de même à propos des articles visant à institutionnaliser les séances à thèmes. Le principe des séances à thèmes n'est pas, à mon sens, une pratique parlementaire à promouvoir, tant il participe à cette tendance au débat unanime que Jean Gol appelait le *"consensus ratatouille"*, qui débouche rarement sur des prises de position, voire des décisions claires et concrètes.

Même si, par le passé, il est arrivé au Bureau d'estimer la chose utile et d'organiser ainsi une séance en reportant les interpellations non liées au sujet retenu, il nous est apparu que le formaliser de la sorte dans le Règlement n'était pas nécessaire et pouvait même constituer un risque ou une tentation pour la majorité de limiter le droit d'interpellation de l'opposition, voire d'évacuer des questions qui fâchent au sein même de la majorité.

Ce risque étant réel, il a amplement justifié notre vote négatif sur ces articles en commission. En conséquence, il justifie l'abstention du groupe MR sur l'ensemble de la proposition qui sera soumise à notre vote aujourd'hui.

Mme la Présidente.- La discussion générale est close.

DISCUSSION ET ADOPTION DES ARTICLES

Mme la Présidente.- Nous passons à la discussion des articles.

Article premier

A l'article 54.1.8, a), in fine, remplacer les mots *"et cinq minutes pour chacun des autres orateurs"* par *"autres orateurs: cinq minutes et membre du Collège: vingt minutes"*.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article premier est adopté.

Article 2

A l'article 54.1.8, b), alinéa 1er, supprimer les mots *"et de deux minutes pour les autres orateurs"* et supprimer l'alinéa 2.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Article 3

A l'article 58.6, in fine, supprimer le mot *"absolue"*.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 3 est adopté.

Article 4

A l'article 63, remplacer le mot "*d'arbitrage*" par le mot "*constitutionnelle*".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 4 est adopté.

Article 5

A l'article 81, ajouter un point 4 libellé comme suit:

"4. Il n'y a pas d'interpellation ni de question orale pendant les séances où il est débattu de la déclaration de politique générale.

Toutefois, le Bureau élargi peut décider qu'une interpellation ou question orale est versée à la discussion de la déclaration de politique générale, reportée à une séance plénière ultérieure ou renvoyée en commission."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 5 est adopté.

Article 6

A l'article 84.3, remplacer les mots "*lors de la précédente séance*" par les mots "*au cours des séances des trois derniers mois qui précèdent ladite demande, sauf circonstances appréciées par le Bureau élargi*".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 6 est adopté.

Article 7

A l'article 84.4, supprimer les mots "*Sauf décision contraire du Bureau élargi,*" et ajouter un deuxième alinéa rédigé comme suit:

"Toutefois, le Bureau élargi peut décider qu'une interpellation est versée à la discussion des budgets, reportée à une séance plénière ultérieure ou renvoyée en commission."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 7 est adopté.

Article 8

A l'article 84.5, ajouter un deuxième alinéa rédigé comme suit:

"Le Bureau élargi peut décider qu'une séance plénière est consacrée à un thème et reporter les interpellations qui n'entrent pas dans le champ de ce thème à la séance suivante ou les renvoyer en commission."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 8 est adopté.

Article 9

A l'article 84.7, alinéa 1er, ajouter le mot "*strictement*" entre les mots "*est*" et "*personnel*".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 9 est adopté.

Article 10

A l'article 84.7, supprimer le troisième alinéa.

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 10 est adopté.

Article 11

A l'article 86.3, e), supprimer les mots "*d'une interpellation,*".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 11 est adopté.

Article 12

A l'article 88.3, ajouter deux alinéas rédigés comme suit:

"Il n'y a pas de question orale pendant les séances où il est débattu du budget.

Toutefois, le Bureau élargi peut décider qu'une question orale est versée à la discussion des budgets, reportée à une séance plénière ultérieure ou renvoyée en commission."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 12 est adopté.

Article 13

A l'article 88.6, ajouter un deuxième alinéa rédigé comme suit:

"Le Bureau élargi peut décider qu'une séance plénière est consacrée à un thème et reporter les questions orales qui n'entrent pas dans le champ de ce thème à la séance suivante ou les renvoyer en commission."

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 13 est adopté.

Article 14

A l'article 88.7, alinéa 2, supprimer les mots "*Toutefois, en cas d'empêchement dûment motivé par le président du groupe, l'auteur de la question peut être remplacé par ce dernier.*".

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 14 est adopté.

Article 15

A l'article 89.1, a), supprimer les mots "*pour des raisons d'urgence,*"

Mme la Présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole? (Non)

Personne ne demandant la parole, l'article 15 est adopté.

Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE À L'INSTITUT REDOUTÉ-PEIFFER

DE M. ERIC TOMAS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET ET DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je souhaiterais vous interroger sur l'avenir de l'Institut Redouté-Peiffer, en particulier de ses terrains d'application. Le budget infrastructures de l'enseignement prévoit un montant de 450.000 € pour le site du Bon Air de l'Institut horticole Redouté-Peiffer. Nombre d'entre

nous connaissent bien cet établissement. Nous avons pu y admirer le dynamisme et les talents, tant des élèves que de l'équipe pédagogique, notamment lors des journées portes ouvertes.

Ces terrains d'application censés remplacer le terrain occupé en Région flamande à Roosdaal sont indispensables à l'enseignement de cet institut, mais ils sont pour ainsi dire à l'abandon depuis plusieurs années. Je me réjouis donc de votre décision d'aller de l'avant dans l'aménagement et le fonctionnement futurs de ce site.

Votre volonté est d'organiser ce nouvel outil de Redouté-Peiffer en collaboration avec Bruxelles Environnement. Sur quelles bases et selon quelles modalités cette collaboration sera-t-elle instaurée? Une convention de collaboration est-elle envisagée ou en projet?

Les équipes sont-elles déjà en contact pour préparer cette collaboration? Quels en seront les bénéfices pour l'Institut Redouté-Peiffer?

Quels projets seront développés sur ce site au bénéfice de l'école? Hier encore, je me suis rendu sur le site et le spectacle y est assez désolant. Aucune indication ne signale que ce terrain appartient à l'institut, et cela vaut peut-être mieux: quelques clôtures, des sapins plantés pour agrémenter le site, deux classes-conteneurs totalement taguées, quelques outils abandonnés, des arbres disparates et pas le moindre chemin tracé. Quel est le plan général d'aménagement de ce site? Quelles sont les infrastructures qui y prendront place? Quel est le type d'enseignement qui y sera dispensé?

En ce qui concerne plus particulièrement les cours d'application dispensés à l'Institut Redouté-Peiffer, il fut un temps où on y apprenait à planter des pommes de terre et des choux. Sans doute cela ne correspond-il pas à l'idéal de plantation en notre Région bruxelloise. Envisagez-vous une adaptation des cours dispensés? Quels types de cultures y seront-ils développés?

Ce site vit également un problème de personnel. Du personnel sera-t-il prévu pour garder ce site, pour le faire fonctionner alors qu'il est fortement excentré et actuellement sujet aux visites des gamins du voisinage par-dessus les clôtures? Tout le contenu du site est en effet susceptible de dégradations. D'ailleurs, plus tard, certains seront tentés de s'y servir: une fois opérationnel, le site offrira des arbres, des plantes et des légumes à la convoitise. Quelles sont les étapes de l'aménagement du site?

Le budget 2011 prévoit également l'achat de deux hangars mobiles. Sont-ils prévus pour une utilisation sur le site du Bon Air ou pour d'autres utilisations?

Enfin, une de vos interventions annonçait votre souhait de lancer diverses initiatives relatives à l'alimentation durable - en fait, j'ignore ce que recouvre ce concept vu que l'alimentation ne dure jamais longtemps -: quelle part de collaboration réservez-vous pour ce projet à l'Institut Redouté-Peiffer?

Les terrains d'application du site du Bon Air trouveront-ils une place particulière dans ce projet?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)- Une rencontre sur l'alimentation durable a été organisée au Centre d'enseignement et de recherche des industries alimentaires (CERIA). Beaucoup de jeunes étudiants s'interrogeaient et, à la fin de la journée, étaient tous d'accord pour dire qu'il fallait s'inscrire dans ce concept. Je regrette que vous n'ayez pas été présent pour constater qu'il ne s'agit pas d'un concept creux: plusieurs anciens élèves du CERIA, devenus cuisiniers, sont venus expliquer comment ils l'appliquaient aujourd'hui. Il est vrai que les aliments que nous mangeons ne sont pas "durables", mais ce sont les conditions que nous créons pour leur qualité qui doivent l'être.

Mme la Présidente.- A quelle occasion cela était-il organisé?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)- Il s'agissait des portes ouvertes du CERIA.

Ma question ne portera pas sur votre collaboration avec Bruxelles Environnement. Je voudrais plutôt savoir si vous allez élargir les collaborations.

Il s'agit d'un site important, laissé à l'abandon pendant des décennies. Aujourd'hui, vous le reprenez en mains. Vous avez pu expliquer, lors de la présentation de votre budget devant la commission Enseignement-Tourisme, quels investissements vous alliez opérer. Je souhaiterais qu'ils ne soient pas pharaoniques en termes de matériel, mais qu'on se concentre surtout sur les collaborations et les personnes; c'est là qu'il peut y avoir une plus-value. Beaucoup d'associations ont un savoir-faire, comme la Ferme urbaine de Neder-over-Heembeek, qui est d'ailleurs soutenue par la Région. On y plante des légumes, mais de manière intelligente, sans pesticides, et en essayant de travailler avec les consommateurs.

Comment allez-vous, de votre côté, faire le lien avec les consommateurs? Ce que vous produirez sur ce terrain sera-t-il utilisé par les cuisines de l'école, des restaurants, des CPAS?

Comment comptez-vous sensibiliser les futurs travailleurs de l'horeca à la qualité des aliments? Les étudiants présents lors de cette rencontre se posaient beaucoup de questions. Les projections et les interventions étaient extrêmement intéressantes, mais je crois que le contact direct avec l'agriculture ou la notion de respect des saisons sont nécessaires; sur ce point, par exemple, restaurateurs et producteurs ont des divergences. Nous avons ici l'opportunité de recréer ce lien. Je ne pense évidemment pas que vous ayez pu construire tout cela en deux mois. Aussi nous reviendrons régulièrement sur cette question, tous les deux mois.

Mme la Présidente.- Non, ce sera tous les trois mois.

La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget et de l'Enseignement.- Il est vrai que l'on pourrait proposer un hymne pour la section horticole: "Savez-vous planter les choux à la mode..."

Votre interpellation porte sur un sujet et une filière qui vous tiennent à coeur: la filière horticole de l'Institut Redouté-Peiffer. Cette dernière est unique en Région bruxelloise et nous avons à coeur de la choyer.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les projets dont vous avez fait mention, notamment dans le cadre des discussions budgétaires, ainsi que M. Ahmed Mouhssin vient de le rappeler. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous communiquer l'état d'avancement de ce dossier devant le Parlement.

Comme vous le savez, l'Institut Redouté-Peiffer dispose aujourd'hui de plusieurs terrains pour la pratique horticole. Le premier est situé sur le campus Marius Renard et abrite un certain nombre de serres. Le deuxième est localisé en Brabant flamand sur le site de Pamel où sont dispensés la plupart des cours pratiques. Ce site suppose néanmoins de consacrer des moyens logistiques considérables pour le transport des élèves et l'organisation des cours. Le troisième et dernier site a une superficie approchant les 7 hectares et est situé sur le site du Bon Air.

Loué par le biais d'un bail emphytéotique à la commune d'Anderlecht depuis plusieurs années à la suite du départ de l'Institut Redouté-Peiffer des terrains de Tubize, ce terrain est désormais consacré au Centre national de football. Le Bon Air est un site sous-utilisé depuis plusieurs années en raison, notamment, du manque d'infrastructures, de chemins agricoles

et de système d'arrosage.

Principalement entretenu par deux membres du personnel de la Commission communautaire française, qui aménagent de petites parcelles de terre avec des cultures saisonnières, le travail est ardu en raison des conditions précaires. Vous avez raison de dire que cela n'était sans doute pas le moment de faire la publicité de la propriété de ce terrain vu l'état actuel de ce dernier. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons décidé d'y mener les projets sur lesquels je vais revenir.

Dès mon entrée en fonction, après une visite dans les différents établissements, il m'a semblé essentiel de remettre sur les rails un certain nombre de projets, et ce, en tenant compte bien entendu des moyens budgétaires de la Commission communautaire française. Parmi ces projets figure celui de l'aménagement du site du Bon Air. Un marché public a été lancé à cet effet fin 2010 après concertation avec les membres du personnel de l'Institut Redouté-Peiffer.

Les travaux qui seront réalisés dans le courant des prochaines semaines permettront d'équiper cet espace et le développement d'une série de cultures maraîchères, fruitières et arboricoles. Cette phase de travaux permettra notamment la construction de voiries de remembrement, d'une station de pompage complète, d'un bassin de retenue en terre de déblais ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour les bus scolaires et d'une aire de stockage pour le compost, le sable et le fumier.

Ces aménagements compléteront les premiers aménagements réalisés sous la précédente législature qui visait notamment à aménager un puits destiné à recueillir l'eau nécessaire à l'arrosage, la pose de clôtures sur l'ensemble du terrain, la fourniture d'une construction modulaire pour accueillir les élèves.

Par ailleurs, deux hangars mobiles sécurisés seront acquis en 2011 pour stocker le matériel et le fruit des différentes récoltes. Nous étudions également la possibilité d'installer un bâtiment exemplaire qui contiendrait quelques salles de cours et servirait également d'atelier pratique pour les élèves.

Ce bâtiment permettrait, par exemple, de former nos jeunes aux techniques des toitures vertes, des façades végétales, des potagers sur les toits et sur les balcons. Ces segments représentent une niche de techniques et d'emplois qui se développent de plus en plus et pour lesquels il est utile de pouvoir former les jeunes qui sortent de notre enseignement. Tout ceci se fera dans le respect des programmes scolaires qui devront être adaptés, le cas échéant. Nous travaillons actuellement en collaboration avec Mme Marie-Dominique Simonet, ministre en charge de l'Enseignement, afin de prévoir une évolution des programmes qui malheureusement n'accompagne pas toujours celle des demandes ou des métiers sur le terrain. C'est le cas à la fois pour les écoles d'horticulture et d'hôtellerie où des manques doivent impérativement être comblés.

Le réaménagement du site du Bon Air vise également à inscrire l'Institut Redouté-Peiffer dans les projets que nous menons en matière d'alimentation durable avec nos instituts hôteliers. Agir dans ce sens en évitant le recours aux pesticides, qui sont néfastes sur notre environnement et notre santé, en produisant des produits biologiques et de qualité, en orientant les productions cultivées sur le site du Bon Air vers les cuisines de nos écoles hôtelières et en permettant des échanges entre les classes d'horticulture et d'hôtellerie.

Il s'agit également de développer une série de partenariats avec des associations telles que:

- Apis Bruoc Sella qui installera des ruches sur le site du Bon Air, permettant ainsi une récolte de miel annuelle et une formation aux techniques de l'apiculture;

- les Jardins de Pomone qui permettront la culture de légumes, de fruits et de fleurs oubliés sur une parcelle du terrain. Celle-ci sera aménagée avec nos étudiants, mais profitera également à des personnes extérieures durant les vacances scolaires et certains week-ends;
- le Début des haricots, association spécialisée dans les potagers urbains.

Cette liste de partenariats n'est évidemment pas exhaustive, mais témoigne de notre volonté de collaborer avec des acteurs externes.

Favoriser les rencontres avec les producteurs locaux est essentiel pour que nos étudiants puissent rentrer en contact avec des producteurs pour qu'ils ne restent pas confinés dans le milieu scolaire.

Cette volonté de transversalité s'est déjà traduite par trois projets:

- le livre de recettes qui a rassemblé les étudiants de l'Institut Redouté-Peiffer pour la production des produits de base et d'autres de l'école d'hôtellerie pour la préparation des plats en participation avec des élèves formés en diététique et des étudiants en photographie. C'est la réunion de l'ensemble des compétences de ces étudiants qui a permis l'élaboration de ce livre;
- la participation des élèves au colloque consacré à l'alimentation durable organisé en décembre dernier sur le campus du CERIA et qui leur a permis de rencontrer le jardinier d'un restaurant étoilé. L'idée était d'organiser la rencontre de personnes diplômées de ces écoles dont le parcours est une expérience motivante et stimulante pour les étudiants. Le partage de la passion, mais aussi de l'évolution de ces métiers, est essentiel. Seuls des acteurs externes peuvent présenter les différentes facettes des métiers abordés par ces types de formations.

D'autres partenariats sont envisagés avec la commune d'Anderlecht, qui a quelques projets dans cette zone agricole, ainsi qu'avec la Maison bleue, plusieurs acteurs de la formation professionnelle, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, qui compte également une section d'horticulture, et Bruxelles Environnement. Une réunion avec les responsables de l'agenda 21 de la commune d'Anderlecht, l'Institut Redouté-Peiffer, Bruxelles Environnement et les représentants de mon cabinet et de celui de la ministre de l'Environnement a eu lieu à la fin de l'année 2010.

Cette réunion a permis de mutualiser les différents projets qui devraient être développés ces prochaines années par les différents acteurs et d'envisager différentes formes de synergie. Une seconde réunion est prévue dans le courant des prochaines semaines et permettra, je l'espère, de déboucher sur une série de collaborations concrètes dans les années à venir.

Le partenariat avec Bruxelles Environnement évoqué dans votre interpellation prendra pour le moment la forme d'une convention qui permettra à nos jeunes de bénéficier de lieux de stage. Le site du Bon Air se trouvant par ailleurs sur le sentier de la Promenade verte, une série d'activités d'informations, de démonstrations et autres, ouvertes au public, pourront également être programmées avec Bruxelles Environnement. Cette convention, qui devrait voir le jour d'ici la fin du mois du mai, aura des répercussions positives pour l'Institut Redouté-Peiffer et ses étudiants.

Le site du Bon Air ne fera pas l'objet d'une sécurisation particulière en dehors de dispositifs classiques, tels que la clôture existante et un futur système d'alarme. Nous espérons limiter les infractions grâce aux différents partenariats que nous comptons conclure avec des associations et une occupation du site durant les périodes de vacances scolaires.

Enfin, soucieux de développer des synergies entre nos établissements, je m'efforce également d'amplifier les collaborations entre l'Institut Redouté-Peiffer et l'Institut Haulot, qui comprend des sections "architectures de jardin" et "gestion de l'environnement urbain". Ces deux sections seront également sollicitées pour participer au réaménagement du site du Bon Air.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- J'aimerais en savoir plus sur le marché public relatif à l'aménagement lancé à la fin de 2010. Pouvez-vous nous communiquer le cahier des charges? Je me réjouis des collaborations, notamment avec la commune d'Anderlecht. Je reste plus dubitatif sur les partenariats avec les producteurs locaux. Connaissant bien la zone, je peux dire qu'il y a peu de producteurs locaux de légumes ou de fruits.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget et de l'Enseignement.- Je ne parlais pas d'un périmètre restreint au site du Bon Air. La production locale vise les environs de Bruxelles.

M. Eric Tomas (PS).- Je voulais préciser à M. Ahmed Mouhssin que ces terrains ne sont pas à l'abandon depuis des décennies. La Commission communautaire française n'en est devenue locataire qu'en 2002-2003. L'aménagement du site prend un certain temps, mais le processus est désormais bien lancé. Je m'en réjouis.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

L'ECOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DU CIRQUE

DE M. ERIC TOMAS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET ET DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Cette interpellation concerne l'un de mes enfants chéris: une réalisation développée en tant que ministre de l'Enseignement et qui est restée unique en Belgique. C'est d'ailleurs un des titres de gloire de la Commission communautaire française.

Lors de votre exposé général du budget, le 3 décembre 2010, vous avez annoncé que l'Ecole supérieure des arts du cirque (ESAC) développera davantage ses activités sur le site du CERIA. *"La Commission communautaire française contribuera ainsi, à sa manière et avec ses moyens, à faire face à la pression démographique, en libérant des bâtiments scolaires indispensables pour créer des places supplémentaires"*, avez-vous déclaré.

En clair, il s'agit probablement de quitter le site d'Auderghem, où l'école primaire a certainement besoin de développement. Ceci pose un nombre certain de questions. Affirmer que l'ESAC développera davantage ses activités sur le site du CERIA signifie qu'il y en a déjà. Lesquelles et dans quelles infrastructures? Bien sûr, l'ESAC, comme d'autres institutions du spectacle, utilisait l'Auditorium Jacques Brel. Cependant, sur le site du CERIA, je ne vois aucun développement d'activité de l'ESAC. Dans le budget 2011 de l'Enseignement, il est prévu un montant de 150.000 € en engagement et en ordonnancement, dont le libellé est: "Aménagement. Ancien terrain de football pour l'accueil de structures mobiles". Ce montant concerne-t-il, en tout ou en partie, l'ESAC? Si oui, qu'est-il prévu exactement et dans quels délais? Si non, de quoi s'agit-il et pour quels établissements scolaires ou services?

J'ai ouï dire qu'un projet d'acquisition d'un chapiteau au bénéfice de l'ESAC existe. Peut-être ne s'agit-il que de rumeurs ou d'un simple souhait. Confirmez-vous cette information? Dans l'affirmative, envisagez-vous cette

acquisition avec les budgets précités de la Commission communautaire française ou est-il prévu aussi d'autres sources de financement? Si ce projet tend à se réaliser, sollicitez-vous une aide de la Communauté française? En effet, celle-ci a déjà, au moins à deux reprises, contribué largement à l'acquisition de chapiteaux au bénéfice d'associations comme l'Ecole du cirque de Bruxelles et la compagnie Arsenic.

Il semble que la préoccupation, qui remonte il est vrai à de nombreuses années, soit à la fois d'offrir à terme des installations adéquates à cette école spécifique et de permettre à la commune d'Auderghem de faire face à de nouvelles demandes d'inscription dans ses établissements scolaires.

Envisagez-vous un départ partiel ou total de l'ESAC des infrastructures d'Auderghem? Si oui, dans quel délai et avec quel phasage? Envisagez-vous une modification de la collaboration historique et particulièrement exceptionnelle qui lie la Commission communautaire française et la commune d'Auderghem? Des discussions à ce sujet sont-elles en cours? Si oui sur quels éléments portent-elles? Envisagez-vous une collaboration future avec la commune d'Anderlecht?

Comme fondateur de l'ESAC, vous comprendrez que je me réjouis de votre volonté d'assurer l'avenir de cette école remarquable, qui participe positivement, en Belgique et sur la scène internationale, à l'image de marque de Bruxelles et de la Commission communautaire française.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Ma question portera prioritairement sur les relations avec Auderghem. On sait que la pression démographique est forte et qu'un nombre croissant d'établissements ont besoin de locaux. Nous y reviendrons d'ailleurs lors des questions d'actualité. Dans ce contexte, quelles sont vos relations avec la commune d'Auderghem? Le possible déménagement vers un chapiteau résulte-t-il d'une demande formulée par cette commune?

Par ailleurs, je salue le travail réalisé par l'Ecole supérieure des arts du cirque, dont la prestation à Paris, à La Villette, s'est révélée excellente. Ce genre de participations internationales va-t-il perdurer? D'autres prestations comparables sont-elles d'ores et déjà programmées?

Enfin, si les informations de mon collègue sont exactes, un chapiteau sera acheté. Quelle sera son utilisation? Des spectacles y seront-ils organisés? Comment envisager le développement de ce lieu?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Je sais que ce sujet vous intéresse particulièrement. Vous aurez constaté que j'essaie de prendre correctement soin des enfants des autres.

M. Eric Tomas (PS).- Je n'en attendais pas moins de vous.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Votre question me donne l'occasion de faire le point sur un sujet que nous n'abordons pas souvent. L'Ecole supérieure des arts du cirque est unique en son genre. Elle jouit d'une réputation internationale, mais souvent méconnue chez nous. Nous devons donc en faire la promotion, notamment par le biais des médias.

L'Ecole supérieure des arts du cirque est en effet un établissement dont la Commission communautaire française peut être fière, tant la qualité de son enseignement et des spectacles qu'elle propose est reconnue sur la scène culturelle bruxelloise, belge et internationale. Cette école retient, au même titre que les autres, toute mon attention. Je compte

poursuivre, avec l'aide de son directeur et de son équipe, son développement pour qu'elle continue de briller en Belgique et en dehors de nos frontières.

M. Ahmed Mouhssin l'a rappelé. Lors de la Fête nationale, j'ai encore pu m'en rendre compte à l'occasion du spectacle que l'ESAC a proposé à La Villette à Paris. Il rassemblait les trois dernières promotions de cette école. La qualité du spectacle, très belge, a été saluée par près de 8.000 spectateurs et par l'ensemble de la critique. On sait le public parisien très critique, mais il a été conquis dès les premières secondes. Par ailleurs, les jeunes issus de cette école et qui tournent dans des compagnies de renom partout dans le monde durant toute leur carrière sont autant d'ambassadeurs de la Région bruxelloise et de la Belgique à l'étranger.

Comme évoqué dans votre interpellation, je souhaite effectivement développer progressivement les activités de l'ESAC sur le campus du CERIA. Cela ne signifie pas que l'ESAC quittera à la prochaine rentrée les installations qui sont mises gracieusement à sa disposition par la commune d'Auderghem. A ce propos, je tiens à remercier cette dernière pour son investissement et la collaboration fructueuse qui nous lie depuis plusieurs années. Sans elle, l'ESAC n'aurait sans doute pas pu prendre un tel envol.

Le développement des activités de l'ESAC sur le campus prendra donc diverses formes dans le courant des prochaines semaines. La première consiste en l'accueil du spectacle collectif de la troisième année à l'auditorium Jacques Brel dans le courant du mois de mars. Je vous invite d'ailleurs toutes et tous à venir découvrir ce spectacle programmé durant les vacances de carnaval. Au menu, une double découverte: un spectacle unique qui reste toujours un moment de surprise et d'émotion, mais également un campus qui ne manque pas de charme et qui est encore méconnu de nombreux Bruxellois.

Par ailleurs, et pour la première fois, l'ESAC participera officiellement aux journées portes ouvertes du CERIA qui se dérouleront sur le campus du CERIA. Ce moment sera l'occasion de montrer toute la richesse de l'enseignement organisé par la Commission communautaire française.

En ce qui concerne un déménagement complet des activités de l'ESAC, la commune d'Auderghem étant confrontée, comme la plupart des communes bruxelloises, à une augmentation de sa population scolaire dans l'enseignement fondamental et de promotion sociale, il est évident que l'espace partagé entre les différents occupants de ce site commence peu à peu à être trop exigü. Cela rend parfois la cohabitation difficile en raison des différentes activités qui se déroulent aux mêmes heures de la journée.

La question d'un déménagement complet des activités de l'ESAC n'est pas actuellement à l'ordre du jour et de nombreux contacts entre la commune, l'ESAC et mon cabinet ont lieu régulièrement dans un climat positif et constructif où l'on essaie de tenir compte des contraintes des uns et des autres.

Plusieurs aménagements ont toutefois été réalisés à la convention de base en ce qui concerne notamment les lieux et les moments de répétition des différents spectacles de l'ESAC. On peut cependant raisonnablement supposer que la commune d'Auderghem demandera de pouvoir récupérer les locaux que nous occupons actuellement pour les besoins propres de son enseignement. Cela me semblerait normal à condition, bien entendu, que la commune nous laisse du temps pour trouver une solution d'hébergement. C'est l'esprit qui semble prédominer actuellement et nous pourrions sans doute avancer de manière constructive.

Quelles sont les raisons liées à ce déménagement?

- comme on l'a déjà dit, l'évolution démographique;
- la sécurité de nos étudiants et des enfants qui passent à proximité de nos infrastructures;

- le développement de l'Ecole supérieure des arts du cirque sur le territoire belge et international;
- la promotion et la diffusion des spectacles.

De manière à anticiper une future décision de la commune d'Auderghem, je souhaiterais créer un lieu qui soit davantage adapté à l'enseignement et à la pratique des arts du cirque. Ce lieu bénéficierait non seulement à nos étudiants, mais également aux professionnels du métier belges et étrangers, à des associations actives dans le domaine ainsi qu'à d'autres pouvoirs publics.

Plusieurs projets seraient menés sur le campus du CERIA pour y parvenir. Le premier consisterait en l'acquisition et le placement d'un chapiteau sur le campus en lieu et place de l'ancien terrain de football. Les 150.000 € évoqués dans votre interpellation permettraient d'équiper en partie ce terrain pour l'accueil du chapiteau, en créant notamment une chape de béton adaptée.

Je suis persuadé que cette infrastructure, atypique sur un campus scolaire, permettrait d'apporter, à côté du nouveau centre de technologies avancées et des différents projets qui seront menés sur le campus, un nouveau dynamisme et que de nombreuses synergies pourraient émerger entre nos écoles hôtelières, par exemple, et ce nouveau lieu de diffusion.

Pour sa part, l'ESAC y trouvera un lieu de répétition et de diffusion pour ces spectacles parfaitement adaptés à sa forme d'enseignement.

Ma volonté serait également d'ouvrir occasionnellement ce chapiteau à d'autres acteurs culturels, publics (comme la commune d'Anderlecht), éducatifs et privés. A cet égard, ce lieu pourrait accueillir l'année préparatoire que nous développons en collaboration avec Circus centrum et qui est destiné aux étudiants francophones et néerlandophones.

Quel est l'état d'avancement du projet d'acquisition d'un chapiteau? Pour parvenir d'ici un an à l'implantation de ce chapiteau sur le campus, le service du patrimoine de la Commission communautaire française détermine actuellement les besoins techniques propres à ce type d'infrastructure et travaille à la réalisation d'un cahier spécial des charges permettant l'acquisition d'un chapiteau.

Celui-ci nécessitant un permis d'urbanisme, nous veillerons à effectuer les démarches nécessaires auprès du fonctionnaire délégué de la Région bruxelloise dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous ne manquerons pas de solliciter une aide financière auprès de la Communauté française.

Le second projet pourrait, je l'espère, se concrétiser d'ici la fin de la législature et consiste en la rénovation de l'ancienne chaufferie située sur le campus du CERIA, à proximité du canal, et donc à proximité de l'emplacement identifié pour accueillir le chapiteau. Je pense que vous connaissez également ce lieu, actuellement désaffecté et qui ne manque pas d'atouts pour la pratique des arts du cirque, que ce soit en termes de surface ou de hauteur de plafond. L'endroit a également beaucoup de cachet. Le projet fait actuellement l'objet de diverses évaluations. Je pourrais y revenir d'ici trois mois si je suis à nouveau interpellé à ce sujet, ainsi que notre Règlement le permet.

Voilà donc où en est ce projet d'école du cirque et vous constatez que nous nous préoccupons également des infrastructures nécessaires au développement de l'offre scolaire dans les meilleures conditions.

Nous savons où nous allons et avons la garantie de bénéficier des infrastructures offertes par la commune d'Auderghem avec laquelle nous nous concertons et que nous espérons également pouvoir soulager des contraintes auxquelles elle est elle-même confrontée dans son offre d'enseignement.

Nous prendrons néanmoins le temps nécessaire à la recherche d'une solution.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je remercie le ministre-président d'avoir fait le point et je constate que j'étais bien informé à propos du chapiteau.

Il me paraît à présent indispensable d'entreprendre des démarches pour bénéficier d'une aide de la Communauté française. Si d'autres structures relatives au cirque ont pu bénéficier de l'aide de ce niveau de pouvoir, son intervention financière doit être envisageable pour ce projet également. Et cette solution allégerait votre budget, Monsieur le Ministre-Président.

En ce qui concerne le chapiteau proprement dit, je ne suis guère inquiet. En outre, que les services de la Commission communautaire française trouvent une affectation à l'ancienne chaufferie me paraît très intéressant, mais je connais ce bâtiment et l'état dans lequel il se trouve. Je crains donc qu'il n'engloutisse des budgets considérables.

Connaissant les difficultés de la Commission communautaire française et ses besoins dans le secteur de l'enseignement - nous y reviendrons cet après-midi - je crains que nous nous trouvions face à un projet que M. Ahmed Mouhssin qualifierait de pharaonique. Il est certes intéressant de mener une réflexion à ce sujet, mais les coûts potentiels m'effraient.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Budget.- Soyez certain que le ministre du Budget que je suis sera très attentif à cet aspect.

M. Eric Tomas (PS).- Je crains aussi que le projet ne soit remis aux calendes grecques.

Mme la Présidente.- C'est peut-être exagéré, mais je pense que nous ne manquerons pas d'y revenir d'ici trois mois.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA CRÉATION D'UN SERVICE DE MÉDIATION COMMUN AUX ENTITÉS FRANCOPHONES

DE **MME CAROLINE PERSOONS**

À **M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Un projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 3 février 2011 entre la Communauté française et la Région wallonne, portant création d'un service de médiation commun à ces deux entités, a récemment été déposé sur les bancs des parlementaires de la Communauté française et de la Région wallonne.

Les services de médiation de la Communauté française et de la Région wallonne fonctionnent depuis de nombreuses années. L'accord de coopération actuel précise que la fusion des services de médiation répond non seulement à une nécessité de les faire évoluer en même temps que le paysage institutionnel, mais qu'en outre, elle sera l'occasion d'intégrer des recommandations faites de part et d'autre par le médiateur de la Région wallonne et la médiatrice de la Communauté française.

On peut également y lire que la Commission communautaire française peut, à tout moment, se joindre à la présente initiative. Effectivement, les différents accords de majorité de 2009, dans leur partie commune aux entités francophones, mentionnent que les gouvernements francophones souhaitent rapprocher les administrations de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire

française, notamment en envisageant la fusion des services de médiation. C'est donc bien dans cette logique que les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne s'inscrivent. On peut toujours regretter qu'un rapprochement ne se soit pas produit dans le domaine des statistiques et de Walcomfin. Pour la médiation, des pas en ce sens semblent être faits. J'ai cependant des questions à vous poser à ce propos.

Dans le cadre d'une question d'actualité de Mme Françoise Schepmans sur ce point, vous avez précisé qu'une telle initiative était très positive. Vous avez ajouté, par ailleurs, que les dispositifs qui seront mis en place laisseront la place à un éventuel rapprochement ou à une fusion des services dès que ce sera possible au niveau de la Commission communautaire française. Parallèlement, des pistes devaient être explorées par vos soins pour ce qui concerne la mise en place d'un service de médiation pour la Région bruxelloise, avec des coopérations avec les commissions communautaires.

Puisque le Parlement de la Communauté française a reçu ce projet de décret, je souhaitais vous interroger sur ce service de médiation. Où en est la collaboration de la Commission communautaire française avec la Communauté française et la Région wallonne? Avez-vous été étroitement associé aux discussions? Qu'en est-il de la participation de la Commission communautaire française à cet accord de coopération, à la mise en place de ce nouveau service conjoint de médiation? Un échéancier a-t-il été établi? Nous connaissons les discussions et les choix entre services de médiation; au niveau de la Commission communautaire française, de la Région wallonne et de la Communauté française, ou encore de la Région bruxelloise. Où en sont les propositions qui visent à mettre en place un service de médiation au sein de la seule Commission communautaire française ou de la Région bruxelloise? L'orientation de la Région bruxelloise a-t-elle été privilégiée, laissant de côté celle de la Communauté française et de la Région wallonne?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- A titre personnel, je ne suis pas une grande fan des services de médiation. Cela déresponsabilise les ministres et les parlementaires que de considérer qu'il faille un service particulier pour s'occuper des plaintes éventuelles des citoyens, administrés et électeurs. Ensuite, cela n'a de sens que si ces services sont véritablement indépendants, ce qui n'est pas toujours garanti; et cependant, l'indépendance de personnes pose aussi, à première vue, un problème de compatibilité avec la démocratie, puisqu'on n'a de comptes à rendre à personne.

Cela étant, puisque c'est dans l'air du temps, autant le faire et le faire bien. Je pense, avec ma collègue, Mme Caroline Persoons, et beaucoup de membres de ce Parlement, que c'est typiquement le genre de collaboration qu'il faut développer. Il n'est pas très bon pour la Commission communautaire française de se voir laissée de côté quand la Région wallonne et la Communauté française intègrent un certain nombre de leurs services. Qu'est-il envisagé pour rejoindre ce système de médiation commun?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Barbara Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- La question soulevée par Mme Caroline Persoons souligne avec une grande acuité et de manière concrète la double appartenance de la Commission communautaire française: à l'espace francophone d'une part, et à l'espace bruxellois d'autre part. Lors d'un débat antérieur, nous avons rappelé que l'accord de majorité prévoyait la création d'un médiateur pour la Commission communautaire française en concertation avec les autres institutions régionales et la possibilité d'un service de médiation pour la

Commission communautaire française fusionné avec celui de la Région wallonne et de la Communauté française.

Les Parlements wallons et de la Communauté française disposant déjà chacun de leur service de médiation ont décidé de les fusionner.

Nous avons débattu cette semaine en commission du Parlement de la Communauté française du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 3 février 2011 entre la Communauté française et la Région wallonne portant création d'un service de médiation commun. Le titre laisse entendre la complexité juridique de la voie choisie sur laquelle il n'est pas inintéressant de nous attarder. La voie choisie n'est pas sans lien avec notre débat.

A cet égard, je relèverais trois éléments. Premièrement, il est évident qu'un service de médiation doit, par essence, jouir d'une indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. Il relève des Parlements, en l'espèce wallon et de la Communauté française. Le deuxième élément concerne la voie choisie. Les Parlements wallon et de la Communauté française auraient pu fusionner leurs services de médiation directement par le biais de l'article 52 de la Loi spéciale de réforme institutionnelle du 8 août 1980, selon lequel le Parlement de la Communauté française et le Parlement wallon peuvent régler leur coopération mutuelle et celle de leurs services, tenir des assemblées communes et organiser des services communs. Alors que cette voie était plus simple et plus directe, ils ont choisi de recourir à l'article 92bis de cette même loi selon lequel l'Etat, les Communautés et les Régions peuvent conclure des accords de coopération portant notamment sur la création et la gestion conjointes de services et institutions communs, les accords de coopération étant négociés et conclus par l'autorité compétente.

Le choix de cette voie, vous l'aurez compris, était dicté par la volonté de ne pas exclure définitivement la Commission communautaire française de ce futur service fusionné. Ceci est clairement inscrit dans l'exposé des motifs du projet de décret adopté mardi dernier au Parlement de la Communauté française. Je me réjouis du vote à l'unanimité. M. Rudy Demotte a également ajouté que, dans l'hypothèse où la Commission communautaire française se joindrait à ce service commun, une présence à Bruxelles de ce service serait prévue.

Le troisième élément à souligner est le parcours juridique complexe choisi par les autorités wallonnes et de la Communauté française pour parvenir à cette fusion. Des résolutions adoptées par les deux parlements pour inciter les gouvernements à adopter des accords de coopération auxquels les parlements devaient ensuite apporter leur assentiment ont été nécessaires. Si cette procédure a été empruntée, c'est en raison d'un ancien avis du Conseil d'Etat selon lequel la notion d'"autorité compétente" pour conclure un accord de coopération au sens de l'article 92bis de la Loi spéciale de réforme institutionnelle du 8 août 1980 n'engloberait pas les parlements. C'est donc la sécurité juridique qui a justifié l'emprunt de cette voie.

Ce débat nous concerne, puisque je crois comprendre de l'interpellation de Mme Caroline Persoons que nous partageons tous l'objectif de doter la Commission communautaire française d'un service de médiation dont elle ne dispose pas aujourd'hui.

Ce débat qui a eu lieu au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne nous permet de disposer aujourd'hui d'informations concernant la voie à suivre pour un maximum de sécurité juridique lors de la création de ce service de médiation et pour sa collaboration avec le service de médiation fusionné Région wallonne/Communauté française, mais aussi avec un futur service de médiation bruxellois, s'il vient à voir le jour. Ce débat nous permet aussi de confirmer que la porte est toujours ouverte: la voie choisie est complexe, mais elle a permis à la Communauté française et à la Région wallonne de

garder une porte ouverte pour la Commission communautaire française.

Pour en revenir à présent à la double appartenance de la Commission communautaire française et à ses conséquences quant à la création de ce service de médiation, il faut parler de ce en quoi consiste la médiation. Un médiateur recueille des réclamations des particuliers, les examine en équité et émet des recommandations en veillant à chercher des solutions saines et équilibrées, tant pour l'administré que pour l'administration. Cela suppose une démarche constructive du citoyen qui s'adresse au médiateur. On est plutôt dans le cadre de la recherche de solutions que dans le cadre d'un conflit. La tâche du médiateur est de recréer du lien et de rétablir la confiance. Dans ce contexte, je pense qu'il serait particulièrement malheureux qu'un citoyen voie opposer une fin de non-recevoir à sa réclamation pour des raisons d'incompétence du médiateur saisi.

C'est une question complexe que celle de la création de ce médiateur compétent pour la Commission communautaire française. Si on veut répondre à la double appartenance de la Commission communautaire française et à la nécessité d'un service simple et qui suscite la confiance du citoyen, je pense qu'il va falloir à notre tour être créatifs de manière à jeter des ponts, créer des collaborations avec le service fusionné de la Communauté française et de la Région wallonne, mais aussi à laisser la porte ouverte à la création d'un service de médiation compétent pour l'espace bruxellois, dans l'hypothèse où celui-ci se doterait à son tour d'un service de médiation.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je ne serai pas bien long, mais puisque nous sommes en train de rappeler quelques antécédents, je voulais intervenir également.

Rappelons-nous qu'en 2007, une proposition de résolution instituant un service de médiation a été déposée par un certain nombre de collègues, dont Mme Dominique Braeckman, si mes souvenirs sont exacts, ainsi que l'un de mes excellents amis, M. Denis Grimberghs. La discussion générale en commission a eu lieu en mars 2009.

Cette proposition a pour objet la mise en place d'un intermédiaire qui puisse répondre concrètement aux problèmes des citoyens bruxellois, les accompagner et les orienter dans leurs démarches administratives. Les auteurs de cette proposition de résolution ont choisi de faire désigner le médiateur par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et ce, afin qu'il puisse intervenir de manière indépendante.

De plus, consciente du caractère bilingue et connaissant le paysage institutionnel bruxellois, la proposition précise qu'il sera demandé à la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie de désigner simultanément un médiateur. Une coordination entre les différents médiateurs bruxellois, en tenant compte de la spécificité de chaque instance, a été posée comme une condition indispensable et ce, pour assurer une certaine univocité du service, malgré les sensibilités différentes.

Voilà donc un outil qui propose de donner aux citoyens bruxellois non seulement le sentiment, mais aussi la possibilité réelle, malgré les différences linguistiques, d'exercer en toute indépendance et dans un cadre d'objectivité non partisane toute réclamation légitime auprès de l'administration, les députés et les ministres ne pouvant pas tout faire.

Prenons un exemple. Que fait une personne handicapée bruxelloise qui, pour une raison ou une autre, doit se plaindre d'un service public comme la STIB? S'agit-il d'une compétence de la politique des personnes handicapées, de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune ou de la Région? Pour les services publics

spécifiques liés aux compétences communautaires, je rappelle que la proposition régionale est conséquente au vu de ces objectifs.

L'interpellation de Mme Caroline Persoons nous rappelle surtout qu'il serait temps, non pas de multiplier des espaces de suivi et surveillance des plaintes, mais d'accélérer le processus initié par nos collègues. C'est dans ce sens que nous devrions sans doute aller.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Mon impression première est que tout a été dit. Nous avançons tous dans des directions très proches. Comme vous le soulignez, Madame Persoons, un accord de coopération visant une fusion des services de médiation francophones existants est actuellement en discussion au Parlement de la Communauté française et au Parlement wallon. Il a ainsi été adopté en commission au Parlement de la Communauté française ce mardi 22 février.

D'initiative parlementaire et dépendant des parlements et ce, dans une optique évidente de séparation des pouvoirs, les services de médiation sont utiles à l'amélioration des relations entre citoyens et administrations. C'est pourquoi je ne peux que saluer la fusion prochaine des services de médiation de la Communauté française et de la Région wallonne. Ces deux entités disposent chacune depuis de nombreuses années déjà d'un service de médiation, installé sur initiative parlementaire. La fusion de ces services, avec reprise du personnel en place, est donc relativement aisée.

Je ne reprendrai pas tous les parcours présentés par Mme Barbara Trachte. Néanmoins, nous sommes en présence de deux services, d'abord mis en place sur initiative parlementaire, pour lesquels est née une volonté de fusion, avec un parcours que je vous laisse le soin de qualifier à votre convenance. En ce qui concerne la Commission communautaire française, et plus largement les entités bruxelloises, il n'existe aucun service de ce type.

Partir de rien et associer des infrastructures préexistantes sont deux choses différentes. Voilà pourquoi, Région wallonne et Communauté française ont préféré régler prioritairement toutes les dispositions concernant leur propre fusion. La Commission communautaire française a-t-elle pour autant été oubliée? D'abord, elle a été concertée dans le cadre de ce processus pour faire le point. Nous avons d'abord dû constater l'absence de tout service de médiation, donc l'impossibilité d'établir une fusion. Par contre, l'accord de coopération prévoit explicitement que la Commission communautaire française peut à tout moment se joindre à la présente initiative. Voilà qui marque une volonté de travailler à un service de médiation tenant compte du service qui existerait à la Commission communautaire française.

Une question essentielle reste posée: le lieu d'implantation du service de médiation fusionné. Il serait moins visible et pratique de choisir un service de médiation exclusivement situé à Namur, ce qui est une possibilité. Le choix doit encore être tranché et l'enjeu pourrait engendrer des conséquences sur une future participation bruxelloise.

Vous vous interrogez également sur les propositions visant à créer un service de médiation commun aux différentes institutions de la Région bruxelloise. Je ne suis pas le mieux placé pour répondre. Cette création devrait résulter d'une initiative parlementaire. Or, à ma connaissance, il n'y a pas eu de débat sur une quelconque initiative parlementaire en la matière au cours de cette législature.

Quoi qu'il en soit, je rappelle que la création d'un service de médiation ou la participation à un service existant est avant

tout une prérogative parlementaire, à laquelle le gouvernement apportera toute la contribution nécessaire dans le respect de ses prérogatives. Sur la base des indications que les parlementaires donneront, une concertation pourra s'ouvrir, visant à permettre aux citoyens, en contact avec la Commission communautaire française, de bénéficier de l'intervention d'un service de médiation.

Quelques balises me semblent cependant être importantes à souligner si nous désirons aller dans cette direction. Tout d'abord, le service de médiation identifié pour répondre aux questions des citoyens sur la Commission communautaire française, qu'il soit interfrancophone ou régional bruxellois, devra connaître les missions et les spécificités de celle-ci. Il devra disposer, si ce n'est d'un siège, au moins d'un bureau ouvert au public sur le territoire de la Région bruxelloise. Déposer plainte par écrit, par mail ou via un site web n'est en effet pas envisageable pour bon nombre de citoyens, et il faut en tenir compte. Ensuite, la contribution financière de la Commission communautaire française, qui résulterait d'un accord de coopération ou d'une autre démarche, devra tenir compte du poids réel de la Commission communautaire française, au regard de ses missions et de son budget.

Ce sont des balises dont les parlementaires doivent tenir compte s'ils veulent avancer sur la voie de la création d'un service de médiation ou dans celle d'une collaboration avec des services de médiation existants.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- La première ligne de conduite consiste à sonder l'intérêt du citoyen. Quand je constate la fusion des services de médiation de la Communauté française et de la Région wallonne, je voudrais que la Commission communautaire française s'y arrime, même si elle n'avait pas ce type de service au préalable. C'est peut-être une opportunité à saisir. Je suis donc un peu déçue que vous me rappeliez simplement ce que l'accord de coopération prévoit. Etant donné le fait que je sais lire, je le savais déjà. J'aurais voulu entendre que des démarches ont déjà été planifiées, voire entreprises en ce sens.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous êtes tout de même d'accord sur le fait que c'est une initiative parlementaire qui devrait mettre en place un service de médiation?

Mme Caroline Persoons (MR).- J'avoue être un peu embêtée par le principe de l'initiative parlementaire, puisque nous sommes dans le cadre d'un accord de coopération transmis au Parlement de la Communauté française.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Non, c'est un accord de coopération qui vise à la fusion de deux services, mais rappelons que ces deux services ont respectivement été mis en place sur initiative parlementaire. Des services de médiation ont donc tout d'abord été créés pour la Communauté française, puis pour la Région wallonne. Ensuite, un projet de fusion pour des services existants a été organisé dans le cadre de l'accord. La création elle-même est strictement d'initiative parlementaire.

Nous ne pouvons pas, en tant que gouvernement, intervenir dans cette direction, si ce n'est pour garantir le fait qu'une ouverture est laissée à la Commission communautaire française pour le jour où un service de médiation d'initiative parlementaire serait mis en place. Nous ne pouvons pas aller plus loin, dans le cadre des prérogatives qui sont les nôtres.

Mme Caroline Persoons (MR).- Si on se joint à un processus, ne fallait-il pas au moins que les gouvernements qui discutent ensemble prévoient la possibilité de mise en oeuvre de celui-ci? On passe de nouveau à côté d'une opportunité et cela risque de rester une occasion manquée, même si je perçois qu'il y a éventuellement une ouverture. J'espère que les citoyens de Bruxelles, confrontés à un

problème avec un service de la Commission communautaire française, pourront disposer d'un service de médiation qui soit commun à tous, puisque c'est la volonté de rapprochement des institutions francophones.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**LA FORMATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES MILIEUX D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE**

DE M. ARNAUD PINXTEREN

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Les défis qui nous attendent en matière d'infrastructures d'accueil de la petite enfance sont immenses. Les autorités bruxelloises prennent d'ailleurs leurs responsabilités en la matière, puisque depuis 2007 et le lancement du Plan crèches, tant la Région que la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschaps-commissie ont soutenu la création de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. La Région de Bruxelles-Capitale, par la voix de Charles Picqué, a d'ailleurs récemment annoncé le montant des subsides qui seront octroyés en 2011 dans le cadre du Plan crèches.

A cette occasion, le groupe Ecolo s'est réjoui de l'effort important que la Région consacre à cette politique, au vu des perspectives démographiques qui nous attendent. A une question d'actualité posée par mon collègue M. Alain Maron, M. Charles Picqué a confirmé que cet effort s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Conférence interministérielle Social Santé. Nous attendons bien entendu que la Commission communautaire française joue un rôle moteur au sein de cette conférence. Ainsi, outre l'octroi de subventions pour la construction d'infrastructures - qui a formé l'essentiel de la politique jusqu'à présent -, la Commission communautaire française peut, et doit, à travers ses compétences, soutenir le secteur de la petite enfance par d'autres moyens.

Ce n'est pas tout, en effet, d'investir dans les briques. Une fois les structures créées, il faut encore pouvoir trouver du personnel d'encadrement qualifié. Or, il apparaît qu'il devient de plus en plus ardu de recruter suffisamment de personnel qualifié en matière de petite enfance. Quelles politiques le gouvernement développe-t-il en matière de formation de puériculteurs, infirmiers - puisque ce diplôme est souvent requis pour des fonctions dirigeantes - et directeurs de milieux d'accueil, tant au travers des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française que de la formation professionnelle?

Quelles actions sont-elles entreprises afin de rendre ces professions plus attractives? Des campagnes d'information spécifiques sont-elles prévues en la matière? Prend-on des mesures pour inciter les hommes à se diriger vers ces carrières, aujourd'hui fortement féminisées?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je profite de cette occasion pour remercier notre collègue M. Arnaud Pinxteren pour son interpellation. C'est l'occasion de rappeler que le métier de puériculteur, puéricultrice ou même d'auxiliaire, n'est pas un métier banal. Il s'agit d'un travail à la fois éducatif et paramédical; la tâche est d'assurer l'hygiène, la propreté, la sécurité, mais aussi différents apprentissages, tout en ayant une relation saine avec les collègues, et surtout les parents. Il

arrive aussi aux milieux d'accueil de recevoir un enfant avec une maladie latente ou affichée. Il faut donc être bien outillé pour exercer ce métier. Mon but n'est évidemment pas d'expliquer en quoi consiste ce métier, mais de montrer son importance au quotidien.

A Bruxelles, les normes de l'ONE et de Kind en Gezin sont différentes. Pour rappel, les normes de l'ONE sont plus contraignantes en ce qui concerne la formation du personnel pour ouvrir une maison d'enfants non subventionnée. Il faut suivre 100 heures de formation au minimum via les classes moyennes, la promotion sociale ou l'enseignement supérieur. Pour Kind en Gezin, aucune formation n'est actuellement exigée. Cependant, il me revient que la Flandre est en train de revoir ses normes et sa législation; la tendance est de tendre vers une meilleure qualification des professionnels de la petite enfance.

Les compétences requises pour l'exercice de la profession tournent autour de la patience et du goût du jeu. En outre, il faut aussi être inventif et proactif, le tout pour un salaire très peu attractif. Ceci n'explique pas totalement l'absence d'intérêt des hommes pour ce métier, mais le salaire d'une puéricultrice est trop bas pour que les hommes s'y intéressent. Le salaire reste un critère important d'attractivité, surtout dans un plan de carrière avec des possibilités d'ascension et de mobilité professionnelle restreintes.

Par ailleurs, si les métiers sont sexués, c'est surtout parce que l'école secondaire oriente sexuellement les élèves. C'est de là que partent les orientations professionnelles. Tenant compte de l'absence des hommes dans ce secteur, et considérant que les hommes sont tout aussi capables de garder et de stimuler les enfants, avec-vous pris des contacts avec vos homologues compétents pour l'éducation et la formation, afin de promouvoir ce métier?

Certains métiers tendent à disparaître dans une société comme la nôtre, où certaines compétences s'expriment par la compétitivité, où les trajectoires professionnelles et sociales ne sont plus prévisibles. Or, le métier de puériculteur est crédible, car il apporte une réelle plus-value, il est actuel et durable. Dans dix ans, nous aurons encore besoin de puériculteurs et de puéricultrices. Les services de formations essaient-ils au moins de suggérer et d'accompagner les demandeurs d'emploi vers ce métier? Le cas échéant, avec quels résultats?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Action sociale et de la Famille.- Comme vous le dites très justement, les perspectives démographiques de la Région bruxelloise sont un défi que nous devons tous relever. Il nous faut donc investir dans l'avenir et c'est ce que nous faisons, Région, Commission communautaire française et Vlaamse Gemeenschaps-commissie, au travers du Plan crèches, de la création d'écoles ou des investissements dans la formation professionnelle, par exemple.

Je rappellerai d'emblée que la formation des puériculteurs et puéricultrices, comme celle des infirmiers et infirmières, relève de la Communauté française. La formation des directeurs et directrices des milieux d'accueil est organisée dans le cadre de la formation des classes moyennes. Toutefois, vu la pénurie récurrente de personnel infirmier sur le marché de l'emploi bruxellois, quel que soit le secteur - soins, administration publique, action sociale, petite enfance -, la possibilité a été offerte aux demandeurs d'emploi qui le souhaitent, et sous certaines conditions, de reprendre des études d'infirmier dans l'enseignement secondaire supérieur ou dans l'enseignement supérieur professionnalisant. Ces demandeurs d'emploi sont alors mis sous contrat de formation professionnelle individuelle en établissement scolaire, ce contrat étant pris en charge par

Bruxelles Formation. Chaque année, entre cent et cent cinquante personnes sont concernées par ce dispositif. Bruxelles Formation diffuse régulièrement une brochure informative sur cette filière.

Une seconde filière, moins connue, existe aussi depuis quelques années. Il s'agit de la passerelle qui permet aux personnes titulaires d'un diplôme d'auxiliaire polyvalent d'obtenir le certificat de qualification de sixième année secondaire technique, requis pour entamer des études d'infirmier/infirmière breveté(e). Prochainement, cette passerelle, en cours de réforme, devrait aussi être accessible aux aides-soignant(e)s. Chaque année, une trentaine de personnes transitent par cette seconde filière organisée par des associations d'insertion, en collaboration avec des écoles de l'enseignement de promotion sociale.

Par ailleurs, les milieux d'accueil recherchent régulièrement des puériculteurs et puéricultrices, ainsi que des auxiliaires de l'enfance. Si la formation en puériculture ne peut se faire que dans l'enseignement secondaire professionnel supérieur de plein exercice, celle d'auxiliaire de l'enfance peut aussi être acquise via l'enseignement de promotion sociale. A ce sujet, l'Office national de l'enfance permet aux personnes possédant une formation d'auxiliaire de l'enfance de travailler avec des enfants dès la naissance, pour autant qu'il y ait parité entre puériculteurs/puéricultrices et auxiliaires de l'enfance dans la structure d'accueil que l'ONE agréée.

Sachant que le partenariat développé entre Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale vise à organiser des filières de formation ou d'insertion professionnelle répondant aux besoins du marché de l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale, plusieurs cycles de formation au métier d'auxiliaire de l'enfance sont proposés par un établissement de promotion sociale, en partenariat avec un ou plusieurs organismes d'insertion socioprofessionnelle.

Ainsi, en 2010, quatre sessions de détermination ciblée au métier ont été organisées pour 40 demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ces déterminations permettent aux personnes d'appréhender les réalités du métier avant d'entamer la formation proprement dite. Trois sessions de formation au métier d'auxiliaire de l'enfance ont été dispensées pour une soixantaine de demandeurs d'emploi. Cette offre de formation a été reconduite en 2011.

En outre, aucune campagne systématique d'information sur le métier n'est organisée, le nombre de candidats dépassant le nombre de places disponibles en formation. Aussi, pour évaluer l'adéquation de l'offre de formation avec l'offre d'emplois au vu des perspectives démographiques, le service études de Bruxelles Formation rédige un dossier d'opportunités sur les métiers relevant du secteur de la petite enfance.

Cette analyse permettra de disposer d'éléments d'aide à la décision quant au besoin d'augmentation de l'offre de formation professionnelle, entre autres pour le métier d'auxiliaire de l'enfance.

Enfin, il est certain que le secteur de la petite enfance est un secteur composé majoritairement de femmes. Les hommes y sont nettement moins représentés. Il est souhaitable d'arriver à une plus grande parité dans ce secteur, comme dans d'autres d'ailleurs. On touche ainsi à la question de l'image traditionnelle des rôles de la femme et de l'homme au sein de la société.

Je dois bien reconnaître que les mesures incitatives pour amener les hommes vers ce secteur sont trop peu nombreuses. L'information, si elle est bien nécessaire, doit s'accompagner d'une plus grande action de sensibilisation. C'est pourquoi Bruxelles Formation ne peut agir isolément. Il faudra travailler avec Actiris et le Pacte territorial pour l'emploi, ainsi qu'avec le Secteur, tant sur l'image de ces métiers que sur les conditions d'exercice du travail - horaire de travail,

politique de gestion des ressources humaines, etc. Vaste chantier, comme vous le savez.

Pour information, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, nous avons décidé d'organiser une série d'actions sur le thème des "Femmes et les métiers de la ville" - architectes, gestionnaires de la ville, etc. L'objectif de cette action est d'amener les femmes à choisir des métiers plutôt exercés par des hommes. Il faudrait peut-être, à l'occasion d'une journée, ou d'une semaine, dédiée aux hommes, envisager ce genre de mesures.

Mme la Présidente.- Il faudrait le faire l'année prochaine à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Je vous remercie pour vos réponses complètes, mais limitées par le cadre de vos compétences. Cela laisse évidemment un petit goût de frustration, parce que vous n'avez pas pu parler des incitants financiers qui pourraient être mis en place pour revaloriser ces fonctions-là. Ce sont des fonctions essentielles, des fonctions d'avenir aussi, dans le cadre du *boom* démographique.

Il est prévu d'augmenter l'offre de formation. C'est heureux. Je prends acte de cette information et je m'en réjouis. Ceci dit, il faut aussi réfléchir aux perspectives de carrière. C'est un problème qui se retrouve aussi dans d'autres professions qui sont essentielles, mais malheureusement assez peu valorisées financièrement.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LE FINANCEMENT DE TÉLÉ BRUXELLES

DE M. HAMZA FASSI-FIHRI

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La déclaration de politique communautaire de la Communauté française 2009-2014 prévoit la refonte du financement des télévisions locales de la manière suivante: un supplément de 500.000 € à l'allocation de base des 12 télévisions locales, la création d'un fonds de compensation de 1,5 million à la suite de la perte des bonus accordés par les câblodistributeurs aux cinq télévisions locales wallonnes et l'augmentation de 2,29 € à 3,74 € par abonné de la redevance imposée aux câblodistributeurs pour les télévisions locales wallonnes.

Or, comme vous le savez certainement, Télé Bruxelles n'est concernée ni par le fonds de compensation ni par l'augmentation de la redevance qui n'est pas d'application en Région de Bruxelles-Capitale. En outre, il semblerait que l'un des critères avancés par la Communauté française pour la répartition des subsides serait la superficie de la zone de couverture de la chaîne. Or, alors que la Région bruxelloise a une superficie de 161 km², la province du Luxembourg compte 4.440 km². Je vous laisse imaginer le désastre que cela occasionnerait en termes de financement, si ce critère était retenu. Pourtant, Télé Bruxelles touche environ 25% de la population en Communauté française.

La particularité de Télé Bruxelles, déjà sous-financée par rapport aux autres télévisions locales, ne semble pas être particulièrement mise en évidence dans le projet de la Communauté française. Avez-vous eu des contacts avec votre collègue, Mme Fadila Laanan? Avez-vous pu défendre la spécificité de Télé Bruxelles qui touche plus d'un million de personnes en Communauté française?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Lors des Assises territoriales de la culture, le caractère particulier de la culture en Région bruxelloise a été souligné. Il y a beaucoup été question de bassin culturel. Aujourd'hui, avec Télé Bruxelles, on peut concrétiser ces réflexions: en effet, une de ses missions est de toucher à la fois les Bruxellois et les francophones de la périphérie.

Mme Fadila Laanan a annoncé être prête à soutenir financièrement et politiquement la diffusion de Télé Bruxelles par la télévision numérique terrestre (TNT), ce qui rencontrerait cette mission de toucher les francophones bruxellois de la périphérie. Dans le cadre des débats d'un financement supplémentaire des télévisions locales, a-t-il été intégré un financement pour le passage à la TNT? Le coût pour ce passage de l'analogique à la TNT a-t-il été évalué? Avez-vous des chiffres à nous proposer?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Cet après-midi, nous allons célébrer le 25^e anniversaire de Télé Bruxelles au sein de cette belle demeure. Mettre cette interpellation à notre ordre du jour est opportun. En effet, les questions et interpellations aujourd'hui revêtent un caractère significatif par rapport à l'avenir de cette station, le financement de Télé Bruxelles étant, à mes yeux, prioritaire.

Pour répondre aux différentes questions qui m'ont été posées, les critères de répartition des subsides entre les télévisions locales et notre télévision régionale - en effet, elle est plus que locale puisqu'elle représente l'ensemble d'une Région - sont en discussion. Aujourd'hui, on ne peut préjuger du choix qui sera opéré par la ministre de la Culture, Mme Fadila Laanan.

Cela étant, il est vrai qu'une série de critères de financement ont été évoqués. Certains peuvent d'ailleurs provoquer de l'inquiétude quant au sort réservé à notre télévision régionale au vu de la répartition des subsides de la Communauté française.

Avant d'évoquer ces nouveaux critères, il convient de dire un mot sur la situation actuelle du financement de Télé Bruxelles par la Communauté française. Financement qui peut susciter quelques difficultés. En effet, la zone de diffusion et de couverture de Télé Bruxelles concerne le quart de la population de la Communauté française. Or, Télé Bruxelles ne reçoit que 12% de la subvention de fonctionnement accordée aux 12 télévisions locales.

A titre de comparaison, Monsieur Fassi-Fihri, les quatre chaînes de la province du Hainaut, dont le nombre d'habitants est comparable à celui de la Région bruxelloise, reçoivent plus de 38% de l'enveloppe des subsides! Si l'on rapporte ces montants à un coût par habitant, cela reviendrait à environ 50 centimes par habitant à Bruxelles et à 6 € par habitant à Gembloux, en province de Namur.

Par ailleurs, Télé Bruxelles, par sa localisation dans une région bilingue, ne bénéficie pas de l'autre source de financement apportée par la Communauté française aux télévisions wallonnes: la redevance payée par les télédiffuseurs, actuellement fixée à 2,29 € par habitant.

Le refinancement annoncé par la Communauté française a donc ouvert la porte à beaucoup d'espoirs quant à l'éventualité d'un rééquilibrage de la situation. Malheureusement, les critères de financement évoqués afin de fixer la subvention de fonctionnement de chaque télévision locale sont loin de nous rassurer.

Ainsi, le critère de superficie a été avancé. Cette prise en compte serait effectivement désastreuse pour Télé Bruxelles. Un rapide calcul permet de voir que sa subvention actuelle serait divisée par 10! Même dans l'hypothèse où ce critère serait croisé avec d'autres plus favorables à l'égard de Télé Bruxelles, il est à ce point pénalisant qu'il poussera vraisemblablement sa dotation à la baisse.

Un autre critère, bien plus objectif que celui de la superficie couverte par les télévisions locales et que je soutiens ouvertement, serait celui de la population touchée par les télévisions locales. Une proposition a été faite dans ce sens à la Communauté française, mais nous ne savons pas à ce jour si elle a été retenue ou si d'autres critères viendront atténuer son effet et, si oui, dans quelle mesure.

Un autre critère de financement porterait sur la productivité et la masse salariale. Là encore, ce critère peut se révéler problématique pour Télé Bruxelles, dont la charge salariale est très sensiblement plus lourde qu'en Wallonie, entre autres parce que la référence salariale du marché de l'emploi bruxellois est dictée par les deux gros employeurs du secteur de la télévision que sont RTL-TVI et la RTBF.

Un autre critère avancé par la Communauté française serait celui du volume de production propre, c'est-à-dire le volume de programmes produits en interne par les télévisions locales. Ce critère a toujours été dénoncé par les télévisions locales à cause de ses nombreux effets pervers: il les pousse à la concurrence, il renforce celles qui sont déjà plus riches et peuvent produire plus et il dissuade d'accueillir des programmes extérieurs, réduisant ainsi les possibilités de partenariats et les missions de service public.

Comme vous l'évoquez, un fonds de compensation de 1,5 million d'€ sera créé à destination des cinq télévisions wallonnes pour compenser la perte des libéralités que leur octroyaient les télédiffuseurs en plus de la redevance légale. Télé Bruxelles n'est donc pas concernée par ce fonds.

Enfin, comme vous l'avez dit, le Gouvernement de la Communauté française annonce aussi une majoration de la redevance accordée par les télédiffuseurs aux télévisions locales wallonnes, conformément à la déclaration de politique communautaire.

Cependant, cette même déclaration précise qu'il faut *"une contribution identique, juste et transparente aux télévisions locales de l'ensemble des diffuseurs, en ce compris ceux actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale"*.

Or, il apparaît que le Gouvernement de la Communauté française - certes non compétent pour imposer cette disposition à Bruxelles, qui relève en la matière de l'Etat fédéral - refuse à ce jour la demande de Télé Bruxelles de pouvoir accéder au fonds de compensation dans l'attente de bénéficier de la redevance. La légitimité de cette demande de la télévision bruxelloise n'est pourtant pas contestable. En droit, en effet, la redevance constitue un financement public apporté par la Communauté française aux télévisions locales wallonnes, et pas à la télévision bruxelloise, qui a pourtant exactement le même statut et les mêmes obligations de service public que les télévisions précitées. Il s'agit donc d'une discrimination de fait que Télé Bruxelles n'a jamais acceptée, et que son conseil d'administration dénonce à l'unanimité au moment où la Communauté française s'apprête à accroître encore le fossé qui la sépare des télévisions wallonnes.

Si Télé Bruxelles bénéficiait, comme les autres télévisions locales, de la redevance de 2,29 €, il faudrait la multiplier par plus de 420.000 abonnés bruxellois, ce qui donnerait un montant de plus de 960.000 €. Si la redevance était portée à 3,74 € - chiffre cité par M. Hamza Fassi-Fihri - on parlerait de 1.570.800 €. Autant dire que cela permettrait à Télé Bruxelles de disposer enfin de moyens financiers dignes de la chaîne de la capitale du pays et de la Communauté française, et de développer des programmes à la hauteur de son ambition de chaîne intrinsèquement régionale.

La Communauté française renvoie Télé Bruxelles vers la Commission communautaire française en invoquant l'aide financière qui lui a été accordée en 2010-2011. Toutefois, cette aide portait sur l'ensemble des compétences de la Commission communautaire française et n'était pas destinée à combler un sous-financement de Télé Bruxelles - financement

LA COOPÉRATION AVEC LE NOUVEAU RÉGIME TUNISIEN

DE M. VINCENT LURQUIN

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

déjà majoritairement pris en charge par la Commission communautaire française et fixé par un contrat de gestion. En effet, même si Télé Bruxelles n'est pas sous ma tutelle directe, mais bien sous celle de la Communauté française, la Commission communautaire française en constitue le premier pouvoir subsidiant, pour un montant annuel indexé de 2.578.653 € en 2011. Je souhaite bien entendu poursuivre dans cette direction. La Communauté française, quant à elle, subventionne la chaîne à hauteur de 1.352.762 €.

La Commission communautaire française a toujours fait le maximum pour soutenir Télé Bruxelles. C'est le fruit de sa propre volonté politique de subsidier la chaîne, comme les communes et les provinces peuvent le faire pour les télévisions locales wallonnes. Dès l'origine, la Commission communautaire française a contribué sans discontinuité au financement de Télé Bruxelles, pour l'essentiel sur les budgets de la Culture. La Commission communautaire française a toujours pris toute la mesure de cette responsabilité, y compris aujourd'hui en défendant la spécificité de cette chaîne, qui constitue la seule télévision locale à ambition régionale.

Des contacts ont été pris par la ministre Fadila Laana, dans ce sens. Le refinancement des télévisions locales doit bien entendu, comme le souhaite ma collègue, se faire à travers un traitement équilibré, mais je défends le fait que Télé Bruxelles, par sa particularité, doit bénéficier d'une dotation spécifique avant la répartition des subventions de la Communauté française aux télévisions locales.

Chaque intervenant doit agir en fonction de ses moyens pour apporter sa contribution à un financement juste et représentatif des missions réelles des différentes télévisions locales. A cet égard, Monsieur Mouhssin, le député Rachid Madrane vient de déposer une proposition de loi fédérale destinée à imposer aux distributeurs bruxellois de télévision par câble une contribution obligatoire pour le financement de Télé Bruxelles et de TV Brussel. Tout comme vous, je salue cette initiative, qui me paraît aller dans le bon sens.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- Dans votre réponse, Monsieur le Ministre, j'ai notamment apprécié votre introduction, qui a rappelé que Télé Bruxelles est une télévision régionale et pas uniquement locale. Je me réjouis également que vous établissiez un lien entre la culture et le territoire, rappelant ainsi les Assises du développement culturel territorial que vous avez lancées avec la ministre Fadila Laanan.

Le lien intrafrancophone que nous évoquons régulièrement dans diverses instances me paraît également important. Les discussions à ce sujet dépassent largement les seuls aspects liés au financement. Nous savons tous que la culture et les médias contribuent à forger une identité et une opinion publique communes. Le débat que nous menons aujourd'hui et que nous poursuivons me paraît donc crucial et stratégique pour le fait francophone bruxellois, pour la force de l'espace intrafrancophone et pour d'autres aspects encore, qui sont importants pour l'avenir de nos populations.

Je vous soutiens donc lorsque vous demandez que la Communauté française tienne compte d'une spécificité bruxelloise et qu'elle octroie une dotation spécifique avant la redistribution des différentes redevances. Nous comptons sur vous pour poursuivre en ce sens. Nous y voyons également une manière de "tester" la Communauté française à propos de son lien avec Bruxelles et du poids qu'elle continuera, je l'espère, à avoir dans cette ville.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- J'ai beaucoup hésité avant de déposer cette interpellation. En effet, aujourd'hui, les mots sont bien dérisoires au regard du fait que, dans les heures qui viennent, des femmes et des hommes perdront la vie à Tripoli. Sans arme, uniquement pour leur liberté, ils vont s'exposer à la fureur meurtrière d'un homme dont ils savent le peu de valeur qu'il accorde à la vie humaine. Comment, si ce n'est par des mots, saluer tout simplement leur courage et leur dire qu'on a peut-être mis le temps, mais qu'on a commencé à comprendre?

Demain, nous devons avoir de nouveaux rapports avec eux: les derniers restes de la colonisation sont désormais définitivement balayés. C'est pourquoi, j'avais ce rêve que, dans tous les parlements, ce courage soit simplement salué.

La seconde raison de mon hésitation à prendre la parole, c'est que je ne suis certainement pas le plus légitime à la prendre sur ce sujet dans cette enceinte. En effet, j'étais revenu de Tunisie, gagné par l'enthousiasme révolutionnaire. J'avais vu une révolution accueillante, pacifique, démocratique, une révolution d'une parole libérée, cette parole qui avait été confisquée pendant 23 ans par le régime de Ben Ali. Vingt-trois ans pendant lesquels - je ne crois pas qu'il faut se présenter en donneur de leçons, mais c'est un constat - l'Occident avait préféré ne rien voir, ne rien savoir, ne rien entendre des souffrances du peuple tunisien.

C'est ce silence qui nous fonde à aider cette fragile révolution, ce qui était un fragile espoir de contamination démocratique vers d'autres pays. A l'époque, Mubarak envisageait simplement de ne pas se représenter en septembre, Kadhafi donnait encore des leçons de morale, exhortant le peuple tunisien à se montrer patient vis-à-vis de ses dirigeants, et l'Europe s'étonnait. Comment est-il possible d'être passé à côté de cette contagion démocratique qui s'annonçait? On parlait alors encore de l'exception tunisienne, de l'homogénéité de sa population, de sa laïcité. Pourtant, certains savaient, qui étaient tout proches de nous, même dans cette enceinte. *"J'ai téléphoné à ma sœur"*, disait-il. *"Elle me dit que ça va bouger en Libye"*. Je ne suis pas sûr qu'on l'ait cru, et pourtant!

Si demain nous devons redéfinir les relations de partenariat avec ces nouvelles démocraties en train de naître, ne faudrait-il pas également s'appuyer sur l'écoute de ces milliers de migrants bruxellois, de naissance ou d'adoption, qui pourraient nous guider dans les choix, qui ne sont pas des choix d'ingérence, mais de partenariat. Alors, comment aider la Tunisie? Bien sûr, la Commission communautaire française doit aussi avoir la modestie de ses moyens. Des interpellations sont adressées aux autres niveaux de pouvoir. Au fédéral, il est urgent et important que le ministre de la Justice puisse actionner notre loi de compétence universelle, favoriser la signature du Traité de Rome, ou encore envisager la création d'un tribunal spécial pour la Tunisie, qui permettrait aux Tunisiens de rendre justice eux-mêmes, mais avec l'aide de la communauté internationale.

Il est évident que cette nouvelle démocratie tunisienne doit s'ancrer dans la justice et dans la lutte contre l'impunité. Des projets seront également déposés devant le Parlement de la Communauté française concernant, notamment, le soutien aux médias, la liberté d'expression ayant été largement confisquée par la dictature de Ben Ali.

Nos entités fédérées ont aussi un rôle à jouer pour dire l'urgence de positionner l'Europe aux côtés du nouveau régime tunisien. Contrairement à la Région, la Commission communautaire française a des projets en cours en Tunisie, tant en matière de formations dans le secteur de la construction que dans le domaine de la santé, dans le cadre de la lutte contre le sida, ou encore dans des partenariats avec la Haute Ecole De Brouckère ou le CERIA.

Avez-vous déjà procédé à une évaluation des projets en cours et interrogé notre délégué Wallonie-Bruxelles quant à leur poursuite, vu sa présence actuellement en Belgique? Il est bien sûr tôt pour définir de nouveaux projets, mais avez-vous déjà donné une injonction à votre cabinet et votre administration pour mettre en place de nouveaux projets de coopération? La Révolution tunisienne a mis en lumière une paupérisation importante de la société. Avez-vous eu des réunions de concertation avec les ministres de la Coopération dans les autres Régions et au niveau fédéral? A situation exceptionnelle, réponse politique exceptionnelle qui doit chercher de nouvelles solutions.

Des paroles doivent être prononcées, des actes doivent être posés d'urgence. S'il est vrai que les moyens dont nous disposons peuvent paraître bien dérisoires, il faut se rappeler la première leçon qu'ils nous donnent, à savoir que rien n'est véritablement impossible. N'oublions pas que c'est l'immolation d'un seul homme, M. Mohamed Bouazizi, qui marqua le départ de cette prise de conscience, devenue aujourd'hui une révolution.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle et des Relations internationales.- Votre interpellation est basée sur un témoignage. Vous avez assisté à la révolution populaire pacifique en Tunisie. Je vous remercie de m'interroger sur cette question qui nous occupe tous dans cette enceinte.

Le mouvement populaire qui a animé de manière spontanée toutes les couches sociales de la Tunisie a commencé par l'immolation de M. Mohamed Bouazizi le 17 décembre 2010. Celui-ci, bachelier sans travail, voulait vendre des fruits en rue sans avoir de patente. Or, les bananes sont un commerce entièrement contrôlé par la belle-famille de Ben Ali.

A la suite des manifestations qui ont poussé au départ de l'ancien président ce 14 janvier dernier, j'espère, comme vous Monsieur le Député, qu'en Tunisie, nous allons pouvoir travailler avec un gouvernement démocratiquement élu et respectueux de la liberté d'expression et des droits de l'homme. Vous avez raison de dire qu'il faut tendre l'oreille à toutes ces personnes qui font le lien entre ces pays et le nôtre. Nous avons aussi des délégués officiels qui peuvent nous informer objectivement. Notre délégué en poste en Tunisie nous a précisé que des élections présidentielles devraient se tenir en septembre prochain suivies d'élections législatives. Nous resterons attentifs à la situation.

Pour la coopération entre la Commission communautaire française et la Tunisie, nous étions actifs dans le travail de la commission mixte permanente, mais sans être signataires de l'accord de coopération de 1998 pour cause de non-respect des droits et libertés individuelles et politiques de la Tunisie. Nous désirions soutenir le peuple tunisien via nos projets. La Commission communautaire française était active dans trois domaines: dans le secteur social et de la santé via le projet d'accueil des usagers de drogues de la maison d'accueil socio-sanitaire, via le projet de formation professionnelle dans le secteur de la construction et du métal, et enfin par la formation de cadres touristique-hôtelière avec la Haute Ecole Lucia De Brouckère (HELDB).

Wallonie-Bruxelles International dresse un constat mitigé de ces trois projets qui se sont terminés en 2010. En effet, les chefs de projets tunisiens n'ont jamais mis en œuvre les formations, malgré l'intérêt qu'ils avaient préalablement exprimé. Pour le projet relatif à la santé, l'asbl tunisienne partenaire n'a finalement pas obtenu le soutien escompté auprès du gouvernement.

Pour finir, en ce qui concerne le dernier projet, la Haute Ecole Lucia De Brouckère, nous nous sommes limités à accueillir des missions.

Cependant, en janvier, au regard des événements, nous avons pris la décision d'annuler la tenue de la commission mixte permanente prévue en février à Bruxelles. Nous sommes en attente de la normalisation de la situation politique et du rétablissement durable des droits de l'homme. Néanmoins, à la suite du contact avec notre délégué Wallonie-Bruxelles International (WBI) en place à Tunis, un projet de soutien à la presse, projet ciblé sur le suivi journalistique d'élections, va être assez rapidement mis en œuvre. Cette demande émane des journalistes tunisiens. Le WBI va envisager la possibilité de collaboration de ceux-ci au sein des différents organes de presse francophones.

En revanche, en ce qui concerne la collaboration de la Commission communautaire française, nous allons développer, dans le cadre de la future commission mixte, des projets dans le domaine de la formation professionnelle, de la santé, du social. L'enseignement et la formation sont des secteurs porteurs de développement et d'émancipation qui permettent bien souvent d'entamer d'autres processus visant la promotion de l'égalité femme-homme et des droits de l'homme. C'est pourquoi, nous veillerons à promouvoir ces deux composantes. De plus, dès le rétablissement d'une situation politique stable et démocratique, nous ferons la demande de signature d'un protocole d'adhésion à l'accord de coopération.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Monsieur le Ministre, vous avez dit une chose importante au début de votre réponse: personne ne peut plus ignorer ce qu'il se passe là-bas. On l'a fait pendant très longtemps, mais on ne peut plus dire aujourd'hui qu'on ne sait pas. Vous avez également rappelé la suppression de la commission mixte. Cette annulation s'est faite le 10 janvier dernier, le président Ben Ali a quitté le pouvoir le 14 et le fait qu'un pays européen décide d'annuler cette commission a constitué un signe extrêmement bien perçu.

Bien sûr, nous devons redéfinir la coopération et les partenariats par le biais de projets principalement cadenassés par l'ancien régime. Ce dernier n'est plus en place et il faut avoir l'audace, tant à la Commission communautaire française qu'au sein des autres composantes, tant fédérales que fédérées, de repenser un véritable projet. Il s'agit évidemment de le faire non seulement avec la Tunisie, mais aussi avec l'Egypte et la Libye. Actuellement, nous n'avons en effet que des partenariats avec le Maroc et l'Algérie.

Nous allons donc dans la bonne direction. J'ai encore entendu hier quelqu'un de Tripoli déclarer: *"Nous n'avons pas peur!"* Le politique ne doit pas avoir peur non plus de prononcer des mots, poser des gestes et prendre des initiatives, le tout bien sûr en collaboration avec les peuples tunisien, égyptien et libyen de là-bas et avec ceux d'ici qui peuvent constituer des relais extrêmement importants.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'ANNÉE DE LA GASTRONOMIE À BRUXELLES

DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME**Mme la Présidente.-** La parole est à M. Ahmed Mouhssin.**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).-** En collaboration avec la Région et la commune de Bruxelles-Ville, vous avez récemment annoncé que 2012 sera l'année de la gastronomie, aussi connue sous l'appellation Brusselicious.

En 2005, la gastronomie avait été épinglée comme un point fort de Bruxelles par une enquête présentée dans le cadre des Assises du tourisme bruxellois, ce pourquoi ces assises avaient recommandé de positionner Bruxelles dans trois axes forts, dont celui de l'art de vivre, notamment en mettant sur pied une année à thème.

Il va sans dire que je me réjouis dès lors d'une telle initiative de valorisation de ce savoir-faire, que ce soit en termes de visibilité de notre Région, de retombées économiques, et surtout de valorisation de nos concitoyens - dans toute leur diversité - en la matière.

Il me semble extrêmement important de s'assurer qu'un maximum de nos concitoyens soient associés à cette belle entreprise. A cet égard, pouvez-vous me dire s'il existe une collaboration également avec la Communauté flamande? Toujours en matière de collaboration, pouvez-vous m'en dire davantage concernant la collaboration avec la commune de Bruxelles-Ville et avec la Région de Bruxelles-Capitale?

De plus, en termes de secteurs concernés, visez-vous uniquement l'horeca ou également d'autres secteurs? Dans le cadre des liens à soutenir davantage entre enseignement qualifiant et secteurs d'emploi comme l'horeca, selon l'accord de majorité 2009-2014 de la Commission communautaire française, avez-vous prévu d'impliquer l'enseignement qualifiant?

Enfin, en matière de contenu, conformément à un souhait exprimé dans la déclaration de politique générale 2010-2011, pouvez-vous m'en dire davantage concernant l'accroche particulière que vous souhaitez consacrer à l'alimentation durable?

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)***Mme la Présidente.-** La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.**M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.-** Vous me demandez de vous éclairer quant aux liens prévus avec la Communauté flamande, la Ville de Bruxelles et la Région. Vous vous posez cette question également concernant la collaboration avec les secteurs concernés.

En 2009 a eu lieu l'année de la bande dessinée, dont l'organisation a été confiée au Bureau des grands événements (BGE), qui n'est autre qu'un département de Brussels international tourism and congress (BITC). Cette fois également, c'est le BGE qui est chargé de développer le programme prévu. Le BITC est un outil public qui regroupe en son sein la Ville de Bruxelles, les communes, la Région, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française, Toerisme Vlaanderen, Wallonie Bruxelles Tourisme et divers représentants du secteur.

J'ai rencontré personnellement, il y a plusieurs mois déjà, M. Paul Furlan pour la Wallonie et M. Geert Bourgeois pour la Flandre, afin de les informer du thème choisi par Bruxelles en 2012 et les encourager à collaborer avec nous. La Wallonie a également choisi ce thème pour 2012, de même que la Région

germanophone. Nos collègues flamands, qui habituellement ne travaillent pas sur base d'années à thème, ont cependant accepté de mettre un accent sur la gastronomie en 2012.

Plus spécifiquement, pour assurer un suivi et une implication de tous les acteurs dans cette année à thème, nous avons mis sur pied une structure d'encadrement claire pour assurer le développement et le suivi de Brusselicious 2012. Tout d'abord, des réunions inter-cabinets se déroulent et se dérouleront, non seulement en amont de l'année à thème pour valider le programme et le budget prévisionnel, mais aussi tout au long de l'année, pour en vérifier le bon déroulement et assurer l'interactivité entre les pouvoirs subsidiaires et l'organisation par le BITC. Ensuite, un *think tank* qui regroupe des experts issus du monde de la gastronomie qui a pour mission d'aider le BITC à définir le programme de l'année à thème a été mis en place.

Enfin, un comité de pilotage regroupera différents intervenants issus des secteurs professionnels et économiques concernés. L'objectif est de mettre autour de la table les producteurs (secteur agro-alimentaire), les distributeurs (secteur horeca), ainsi que les promoteurs de l'année à thème à l'étranger: l'Office de promotion du tourisme (OPT) et Toerisme Vlaanderen, mais aussi le CERIA, Rabat et Attractions et Tourisme. Le comité de pilotage avalisera la pertinence des recommandations en matière de programme par rapport au secteur économique et, surtout, servira de relais vers les différents secteurs. Si vous le souhaitez, je peux vous faire parvenir la liste, non exhaustive, des interlocuteurs déjà identifiés.

Vous souhaitez également en savoir plus concernant la promotion de l'alimentation durable. Brusselicious 2012 veut mettre en avant notre art de vivre à Bruxelles, offrir un thème fédérateur et riche et fournir des expériences nouvelles à nos habitants et nos visiteurs. Nous voulons également profiter des nombreuses actions au programme pour affirmer notre volonté d'être la capitale européenne du développement durable. Une partie substantielle du budget sera consacrée à des appels à projets vers les secteurs. Les aides seront plus importantes si un projet contient des éléments de durabilité.

Brusselicious 2012 sera donc une occasion idéale pour faire passer ces messages et sensibiliser un maximum de gens par le biais d'événements académiques ou ludiques. Cette année à thème sera également une occasion unique de renforcer ou construire des filières pour valoriser l'alimentation durable.

L'année de la gastronomie a pour ambition de développer une politique encourageant des filières de production et d'éducation dans ce domaine. Une attention particulière sera accordée à l'alimentation respectueuse de l'environnement.

Enfin, cette année à thème doit également nous permettre de développer encore notre segmentation pour répondre à la demande de *city trips*, tout en favorisant le tourisme belge. Il s'agit également de positionner Bruxelles comme la capitale de 500 millions de citoyens européens.

Cette manifestation doit prolonger d'autres politiques menées par la Région en matière de gastronomie durable: augmenter l'offre en produits durables répondant aux besoins du secteur horeca; encourager, soutenir et guider la transition (travail avec les écoles); lancer des projets de cantines durables; amplifier et pérenniser Goûter Bruxelles; promouvoir une section horeca consacrée à l'alimentation durable.

Nous devons aider nos entrepreneurs à se rencontrer et à échanger leur savoir-faire, à découvrir d'autres cultures culinaires et agroalimentaires, dans le but de mieux consolider notre identité bruxelloise. La cuisine est créative et développe sa propre identité lorsqu'il y a conjonction entre une histoire qui se raconte, des produits, des techniques et de l'intelligence.

L'offre pour cette année à thème devra également créer des liens forts entre les secteurs horeca et hôteliers, essentiels pour l'essor économique, culturel et touristique de la Région

bruxelloise. Au vu de l'importance du marché, la modification des pratiques dans lesdits secteurs permettra de faire évoluer les filières de production et de transformation. Brusselicious 2012 doit permettre d'augmenter l'offre touristique sur ce marché et de renforcer notre identité gastronomique.

En outre, les actions liées aux nouvelles technologies devront être mises en avant, notamment sur le site web du BITC. Nous devons également renforcer certains de nos piliers existants et fédérer les acteurs sous un label bruxellois, aller à la rencontre des citoyens et proposer une offre de qualité qui rencontre les souhaits de l'ensemble de la population.

Rendre la ville gourmande et la doter d'une plus grande lisibilité sont des éléments primordiaux. Au-delà de cela, il y a lieu aussi d'inviter les étrangers à découvrir la culture bruxelloise au travers de ceux qui la vivent au quotidien. Brusselicious 2012 doit être un menu dans lequel chacun pourra trouver de quoi se rassasier.

L'ensemble des établissements concernés de près ou de loin par les métiers de l'alimentation participera aux événements qui se dérouleront dans le courant de l'année 2012. A titre d'exemples: la recette de la praline officielle de l'année de la gastronomie sera conçue dans nos établissements scolaires; un livre de recettes sur la cuisine bruxelloise et les produits du terroir sera réalisé et fera l'objet de synergies entre nos différents instituts; une journée portes ouvertes rassemblant de grands chefs aura lieu sur le campus du CERIA; plusieurs rondes réunissant les professionnels du métier et les enseignants seront organisées dans le courant de l'année; des concours réunissant les écoles belges auront également lieu, dont l'un sur les principes de l'alimentation; des séances d'information seront consacrées à la diététique, ainsi qu'à la sensibilisation des professionnels et des étudiants sur les allergies et les intolérances alimentaires.

Certains de ces projets seront lancés en partenariat avec les établissements de la Vlaamse gemeenschapscommissie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS DU SOCIAL ET DE LA SANTÉ

DE **MME DOMINIQUE BRAECKMAN**

À **M. BENOÎT CEREXHE**, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À **M. EMIR KIR**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Le travail des professionnels sociaux et de la santé recouvre une multitude de réalités, dont le dénominateur commun est de répondre aux besoins pluriels de publics en difficulté. Les "fantassins du social", comme les désigne le sociologue Pierre Bourdieu, sont soumis à des tensions multiples dans un face à face avec les personnes en souffrance sociale, fragilisées et précarisées. Leur travail curatif s'accompagne d'une mission de prévention, mais il faut reconnaître qu'ils n'en ont pas toujours les moyens et que ces situations problématiques relèvent d'actions plus globales liées aux décisions politiques et économiques.

Avec les différentes crises successives, les difficultés se superposent. En raison des transformations du marché du travail, de l'augmentation du chômage et de la massification de la pauvreté, le travail social a dû faire face à une augmentation sans précédent du nombre de pauvres et de précaires. Sur le plan professionnel, le chômage, le développement de l'intérim et de la sous-traitance et le durcissement des conditions professionnelles affaiblissent le travail dans sa fonction intégratrice. Sur le plan privé, l'augmentation de la monoparentalité et le desserrement des relations

intrafamiliales ne permettent plus à la famille de jouer le rôle qu'elle a tenu durant des décennies. Enfin, sur le plan sociétal, de plus en plus de personnes âgées, précarisées, malades ou handicapées se sentent inutiles au monde, jusqu'à se replier et se retirer dans la solitude.

Les travailleurs sont donc submergés par la complexité, mais aussi par le nombre de personnes précarisées et en difficulté qu'ils doivent accueillir et accompagner. Les actions de prévention des situations de précarité et d'exclusion sont souvent réduites au minimum, quand elles ne sont pas délaissées, pour répondre aux situations d'urgence qui se développent, en remettant au lendemain la recherche de solutions de plus en plus hypothétiques. Stress, usure, fatigue, épuisement, lassitude, souffrance, mal-être, *burn-out* sont autant de mots qui reflètent le quotidien d'un certain nombre d'intervenants du champ du social et de la santé.

Pourriez-vous me dire si, dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative prévue au décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires, le thème du mal-être au travail des intervenants du social et de la santé a été choisi par certains services ambulatoires? Indépendamment de ce décret, quelles mesures avez-vous prises pour améliorer le bien-être des travailleurs des services ambulatoires? Etant donné que le décret ne concerne pas tous les travailleurs sociaux, citons entre autres les travailleurs d'associations d'initiative. Quelles sont les mesures prises pour améliorer leur bien-être?

Dans le cadre de la commission de la Santé de novembre 2010, les membres du gouvernement chargés de cette matière ont présenté leurs priorités. Parmi celles-ci figure le soutien à des projets favorisant le bien-être au travail. Pouvez-vous citer ces projets et indiquer si certains d'entre eux visent à lutter contre le mal-être des intervenants sociaux et de la santé?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- La question du bien-être au travail se pose dans tous les secteurs. Son cadre légal est, comme vous l'avez rappelé, fédéral. Néanmoins, le travail de nos opérateurs, que ce soit dans le secteur social ou de la santé, est aujourd'hui plus complexe qu'hier et nous souhaitons y être attentifs.

Dès la signature des accords du non-marchand en 2000, une étude de faisabilité sur l'application de la loi relative au bien-être des travailleurs dans les secteurs signataires de l'accord avait été prévue. A la demande de l'asbl Réduire et compenser, créée pour le secteur ambulatoire social de la santé, la Commission communautaire française a financé en 2008 cette étude de faisabilité dans les petites institutions. Une enquête par questionnaire a été envoyée à 114 institutions dont 92 ont répondu, soit un taux de participation de 81%. Parmi celles-ci, 80% des institutions comptaient moins de 20 travailleurs, 17% en comptent plus de 19 et moins de 50, et 3% en comptent plus de 49.

Les conclusions de cette enquête montrent une faible connaissance générale de la loi. Les principaux obstacles à son application avancés par les institutions sont de deux ordres. D'une part, ceux liés à la loi: méconnaissance de celle-ci (36%); incompatibilité avec la taille et l'activité de l'institution (22%) et sa complexité (20%). D'autre part, les difficultés liées aux facteurs organisationnels: manque de temps (27%), manque de moyens financiers (22%), petitesse de la structure (18%) et manque de force de travail (15%).

Les problèmes de bien-être rencontrés dans ces institutions sont par ordre de citation: le stress, la sécurité, l'hygiène, le harcèlement et la violence. Si 8% des institutions répondantes ne sont pas affiliées à un service externe de prévention et de protection au travail, 92% déclarent avoir un espace de discussion et de réflexion où les problèmes liés au bien-être peuvent être discutés.

Dans la suite logique de cette première action, un accord du non-marchand a été signé récemment. Il prévoit, notamment, un budget de 350.000 € pour le volet "emploi bien-être". Cette mesure, dont les modalités concrètes sont en cours de discussion au sein d'un comité d'accompagnement tripartite, vise à améliorer le bien-être au travail avec une attention particulière aux petites structures. Sont ainsi évoqués le remplacement des travailleurs en formation avec embauche compensatoire ou encore des mesures relatives à l'application de la loi du 4 août 1996 sur le bien-être.

Pour l'évaluation qualitative, nous avons prévu dans le décret de ne pas nous substituer aux obligations légales sur le bien-être ni au rôle des partenaires sociaux. Cependant, une démarche transversale, initiée au niveau du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), aura pour objet d'analyser les corrélations et les tensions entre la notion d'accessibilité pour les Bruxellois et de pénibilité pour les travailleurs. Ce travail est piloté par un groupe dans lequel sont représentés les employeurs et les représentants syndicaux du secteur.

Nous osons croire que les démarches entreprises tant pour l'évaluation qualitative des services agréés que la dynamique soutenue par les accords du non-marchand ont une incidence sur la vie des associations qui ne bénéficient pas d'agrément, mais qui sont soutenues par des budgets d'initiatives. Je rappelle cependant qu'un certain nombre de ces projets sont également promus par des institutions agréées par ailleurs.

Enfin, à ce jour, le ministre Benoît Cerexhe n'a reçu aucune demande de financement concernant la priorité "santé et travail".

Nous espérons ainsi avoir répondu à vos questions.

Mme la Présidente.- Mme Dominique Braeckman ne désire pas user de son droit de réplique.

**LE RETARD PRÉJUDICABLE DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL SUITE AU VOTE
DU DÉCRET RELATIF À L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT
OU LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

DE MME CAROLINE PERSOONS

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE
D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la Présidente.- En l'absence de la ministre Evelyne Huytebroeck, excusée, le ministre-président répondra à la question orale.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- J'aurais voulu un titre plus court pour cette question, mais je ne suis pas arrivée à le rédiger.

En effet, en septembre dernier, la commission des Affaires sociales a dû se réunir dans l'urgence, à la demande de la ministre, pour examiner et voter le projet de décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat et la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et de centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments.

Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 29 octobre 2010. C'est d'ailleurs le seul décret, hors budget, que notre Pssemblée a adopté durant cette session. Le Parlement a donc fait son travail assez rapidement concernant ce projet de décret, mais, pour que ce décret puisse s'appliquer effectivement, il faut que le Gouvernement francophone bruxellois agisse de son côté et prenne les

arrêtés ministériels nécessaires.

Je rappelle d'ailleurs qu'en commission, nous avons insisté sur l'importance de ces arrêtés et demandé de pouvoir en avoir connaissance afin de mieux saisir la portée exacte du décret en termes financiers pour les associations concernées.

Or, plus de quatre mois après l'adoption du décret, il semble que les arrêtés d'application ne soient toujours pas prêts et qu'ils ne seraient prévus que d'ici deux à trois mois. Ce retard est clairement préjudiciable à la concrétisation des projets de construction de centres pour les personnes en situation de handicap, spécifiquement celles en situation de grande dépendance.

Certains projets, lancés il y a de nombreuses années maintenant, accusent un nouveau retard d'un an vu les procédures législatives et d'arrêtés ministériels très lentes.

Le gouvernement peut-il donner les raisons de ce retard? Quelles sont les difficultés qui justifient que plus de quatre mois après le vote du décret, aucun arrêté n'est encore pris, et ce, alors qu'on nous a déclaré toute l'urgence du vote et de l'application de ce décret? Quels sont les délais prévus pour l'adoption de ces arrêtés ministériels?

Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour que les projets en cours puissent effectivement être mis en oeuvre sans plus attendre, et ce, malgré l'absence d'arrêtés et l'abrogation des articles du décret de 1999 concernant les constructions?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Mme Evelyne Huytebroeck vous propose une réponse en trois volets. Le premier volet est relatif au parcours de l'arrêté, le second aux promoteurs des projets et le troisième au planning.

L'arrêté d'application du gouvernement mettant en oeuvre le décret Infrastructures est rédigé. Il a d'ailleurs été présenté à la section des personnes handicapées du Conseil consultatif bruxellois francophone, qui a pu émettre un avis début janvier. Il a été amendé suite aux diverses remarques du secteur et se trouve dans les services de la Commission communautaire française en vue de sa relecture par le service juridique. Il passera ensuite dans les mains de l'inspectrice des finances pour avis. Après, il sera présenté en première lecture au Collège, avant d'être envoyé au Conseil d'Etat. Au regard de cet avis, une deuxième lecture de ce texte potentiellement amendé sera présentée au Collège.

Les promoteurs des projets les plus avancés ont été rencontrés et la portée exacte des différentes modalités inscrites dans le projet d'arrêté d'application du Collège leur a été expliquée. Les modalités ont été bien comprises et d'ores et déjà, les cahiers des charges pour la construction et le financement de ces projets sont rédigés. D'après ces promoteurs, ils sont même prêts à être lancés ces jours-ci.

Sans attendre la publication définitive de l'arrêté d'application, les procédures de marchés publics peuvent être lancées. Par contre, il est certain que les décisions finales qui devront intervenir après analyse des offres ne pourront être prises avant l'adoption du nouvel arrêté. Cette décision devrait intervenir pour le projet le plus avancé au plus tôt au cours du quatrième trimestre de cette année. Les projets ne sont dès lors pas ralentis par cette procédure d'adoption.

Le projet d'arrêté devrait être présenté en première lecture au Collège à la mi-mars. La deuxième lecture serait envisagée six semaines plus tard. Le planning est serré, mais nous souhaitons tout faire pour que cet arrêté soit d'application au plus vite. Ce dossier est hautement technique et sensible. Les

C.R. N° 24 (2010-2011)

solutions trouvées résultent d'un travail d'expertise que nous avons voulu le plus approfondi possible.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je connais et comprends toutes les procédures et je suis heureuse qu'on les respecte. Cependant, je m'étonne du retard pris et je le regrette. En effet, une fois le décret prêt, présenté et voté, les arrêtés

doivent généralement l'accompagner. Or, là, tout est retardé et cela reporte les décisions finales au plus tôt à la fin 2011. Nous continuerons à suivre l'avancée de tous ces projets.

La séance plénière est suspendue à 11h57.

Présidence de Mme Julie de Groot, présidente

La séance plénière est reprise à 14h09.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

LA SITUATION DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR ÉCONOMIQUE (ISE)

DE **Mme FRANÇOISE SCHEPMANS**

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LA SITUATION DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR ÉCONOMIQUE QUI SE TROUVE
SANS LOCAUX POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE PROCHAINE

DE **Mme CATHERINE MOUREAUX**

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LE DÉMÉNAGEMENT DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR ÉCONOMIQUE D'IXELLES

DE **M. AHMED MOUHSSIN**

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LE PROBLÈME DE LOCAUX À LA HAUTE ÉCOLE LUCIA DE BROUCKÈRE

DE **M. ERIC TOMAS**

À **M. CHRISTOS DOULKERIDIS**, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme François Schepmans (MR).- Le déménagement de l'Institut supérieur économique suscite beaucoup d'intérêt, mais aussi de nombreuses questions. Il a été annoncé dans la presse que cet institut serait amené à déménager, et donc à quitter les lieux qu'il occupe actuellement à Ixelles. Les autorités communales souhaitent en effet récupérer le bâtiment occupé, dont elles sont propriétaires, afin d'y installer des humanités artistiques.

Cette situation cause un grand embarras, car cet institut ignore où emménager. Les locaux prévus sur le campus du CERIA ne seront pas prêts pour la prochaine rentrée scolaire et l'on est en droit de se demander comment cette école pourra poursuivre ses activités. Cette incertitude suscite beaucoup d'appréhension et d'inquiétude auprès de la direction de l'institut, mais aussi auprès des élèves. Pour une école, il est évidemment dommageable de ne pas connaître son prochain lieu d'implantation.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Catherine Moureaux pour sa question d'actualité jointe.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je suis préoccupée par l'image de cette école. J'espère qu'une solution définitive pourra être trouvée le plus rapidement possible. Changer d'implantation pour un an avant de déménager à nouveau n'est pas la solution à privilégier si cette école doit conserver

une bonne image qui serve son recrutement et son rayonnement.

Y a-t-il d'autres cas où la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur et où les implantations sont gérées de cette manière? Une série de bâtiments à caractère public sont en train d'être récupérés pour accueillir des écoles fondamentales. C'est tout à fait légitime. Toutefois, je voudrais savoir s'il y a d'autres implantations concernées.

J'ai lu dans la presse qu'il y avait eu une négociation lors des modifications du pouvoir organisateur. Au départ, la commune s'engageait pour un bail de cinq ans. Maintenant, il s'agit de trois ans. Cela met la haute école en difficulté.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin pour sa question d'actualité jointe.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- L'ensemble des éléments ont été cités. J'insisterai sur la bonne gouvernance. D'après l'article du Soir, en 2008, la Commission communautaire française disposait de cinq ans. Ce délai lui aurait permis de trouver de nouveaux locaux sans pression. Cette durée a été réduite à trois ans. A quel moment et par qui cette décision a-t-elle été prise? Les responsables doivent être identifiés.

La commune d'Ixelles connaissait de longue date votre intention de rester. J'ai relu les comptes rendus des débats budgétaires qui indiquent clairement que les travaux pour accueillir les 300 élèves se trouvant à Ixelles se feraient en 2011. Ceux-ci ne pourraient dès lors déménager qu'en 2012.

Il s'agit d'un réel problème de collaboration entre les pouvoirs publics. J'espère qu'un débat aura lieu à la commune d'Ixelles et qu'un accord pourra être trouvé. Si les travaux dans le nouveau bâtiment ne sont pas terminés en 2012 pour accueillir les élèves définitivement, l'aménagement provisoire de locaux entraînera des frais.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas pour sa question d'actualité jointe.

M. Eric Tomas (PS).- Lorsque plusieurs pouvoirs organisateurs (communes de Schaerbeek et d'Ixelles, province du Brabant wallon et Commission communautaire française) se sont associés pour créer la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELDB), ils ont prévu dans ses statuts la possibilité que l'un d'eux se retire. Ce retrait était soumis à préavis et à l'obligation de laisser les locaux à disposition de l'école pendant cinq ans.

Tel fut le cas lorsque la commune de Schaerbeek s'est retirée du pouvoir organisateur, jusqu'à ce que les étudiants soient installés sur le campus du CERIA. La Commission communautaire française a donc déjà vécu ce genre d'expérience.

Nous connaissons depuis 2007 l'intention de la commune d'Ixelles de se retirer du pouvoir organisateur de l'école. En 2008, des décisions ont été prises dans ce dossier par la HELDB et la Commission communautaire française. Or, au lieu de chercher rapidement de nouveaux locaux, nous avons tergiversé. Pire, nous avons accepté, trop vite, peut-être, de réduire le délai de cinq à trois ans.

Je suis inquiet, car deux ans et demi après la décision, aucune solution n'a encore été trouvée. Deux grands auditoriums et dix-huit classes sont nécessaires, et nous en sommes toujours à envisager la rénovation de deux demi-étages sur le campus du CERIA pour un montant considérable de plus d'un million d'€. En outre, les travaux dureront probablement plus d'un an. Une autre solution, pire encore, consisterait à placer des classes-conteneurs dans une cour du CERIA.

L'attractivité que cette situation exerce sur des étudiants d'un

institut supérieur n'est pas optimale. Je suis donc sidéré d'observer que, malgré l'expérience d'un transfert obligé, cinq ans après, l'affaire semble mal préparée. Pourquoi ce manque de préparation?

Pourquoi cette incapacité à suivre les prévisions? Même en respectant le délai de septembre 2013, les travaux auraient déjà dû commencer.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Je me permettrai d'utiliser quelques documents afin de m'y retrouver dans les dates et de rester précis. A ce stade, je m'engage dans une logique de recherche de solution. Ensuite, il conviendra de prendre des responsabilités. Ces premières réponses apporteront néanmoins quelques idées.

Le 21 novembre 2007, la commune d'Ixelles communique sa décision de se retirer de la HELDB, et ce, à partir du 14 septembre 2008. Dans les conventions régissant cet établissement scolaire, il est prévu qu'au cas où un membre du pouvoir organisateur décide de se retirer, une phase de transition de cinq ans débiterait afin de régler la transition et le suivi des études par le pouvoir organisateur réduit.

Fin 2008, un avenant est signé par ma prédécesseure à la demande de la commune d'Ixelles pour limiter le délai de sortie et la phase transitoire de cinq ans à trois ans. Pourtant, ce délai était raisonnable, M. Eric Tomas, compte tenu de nos expériences, notamment pour Schaerbeek. Voilà qui nous imposait de restituer les lieux le 14 septembre 2011, à minuit.

Cette décision a été motivée par le fait qu'au même moment avaient lieu des discussions sur la fusion possible de la Haute Ecole Lucia de Brouckère avec la Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF), dont le pouvoir organisateur est Bruxelles-Ville. Cette fusion permettait d'envisager la disponibilité de locaux dans des délais plus courts que ceux prévus dans la convention de base, d'une durée de cinq ans. Malheureusement, cette fusion n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, nous avons repris des contacts à cet effet, mais nous n'avons pu aboutir dans les délais espérés par ma prédécesseure.

Au début de l'année 2010, j'ai pris contact avec la commune d'Ixelles au nom de la HELDB pour lui signifier qu'il serait pratiquement impossible de réaliser ce déménagement dans un délai de trois ans, compte tenu du fait que ceux qui en avaient la responsabilité n'avaient pas entrepris, parallèlement à la décision de quitter les lieux dans les trois ans, toutes les démarches en vue d'organiser la construction ou la mise à disposition de locaux devant accueillir les étudiants pour septembre 2011. Nous nous sommes retrouvés dans une situation extrêmement difficile.

Un contact ouvert et constructif a eu lieu avec la commune d'Ixelles en août 2010. Il a été proposé à ce moment de pouvoir quitter les lieux en 2012, afin de nous permettre de réaliser tous les travaux de construction nécessaires à un déménagement définitif des bâtiments situés à Ixelles. Nous avons également mis dans la balance le fait que nous étions prêts à jouer un rôle de facilitateur dans la mise à disposition de locaux pour l'enseignement de promotion sociale, afin de réduire en partie la pression à Ixelles.

Lors de ce contact du mois d'août, la solution transitoire proposée par la Haute Ecole Lucia de Brouckère semblait très sincèrement faire l'objet d'un consensus et être accueillie positivement, à charge pour l'établissement de prouver qu'il était à même de trouver une solution technique pour accueillir ces étudiants de manière définitive et le déménagement avant la rentrée de 2012.

Ce n'est que le 23 février 2011, il y a quelques jours, que j'ai reçu un courrier de la commune d'Ixelles m'informant sans aucun préavis qu'elle n'acceptait plus le délai transitoire pour

le déménagement à la rentrée 2012 et s'en référait à l'avenant signé par ma prédécesseure à la fin de 2008. Cette situation rend très difficile l'organisation correcte d'une transition et l'adoption d'une solution dans un délai d'urgence de six mois.

Hier, le gouvernement a pris une double décision. D'une part, prendre contact immédiatement avec la commune d'Ixelles pour comprendre les motifs d'un déménagement impératif en 2011, qui n'avaient pas été présentés lors de la rencontre d'août 2010, et pour tenter de négocier. D'autre part, il s'agit d'engager toutes les mesures utiles auprès de notre administration pour organiser un éventuel déménagement dans des conditions optimales à la rentrée 2011.

Madame Moureaux, vous m'avez interrogé sur des cas similaires. J'ai évoqué ce matin le cas de l'Ecole du cirque de Bruxelles, avec laquelle nous ne sommes cependant pas liés par des conventions de même type. Nous avons résigné un contrat pour l'année en cours. La commune a, en l'occurrence, la volonté de tenir compte des contraintes de chacune des parties. Le déménagement sera planifié de concert afin de ne léser personne.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Vous avez évoqué des contacts pris avec la commune d'Ixelles en août 2010. Un accord aurait alors été trouvé pour reporter à septembre 2012 le déménagement de l'école. Un procès-verbal de cette rencontre a-t-il été rédigé? Quels étaient les interlocuteurs? Par ailleurs, nous pouvons comprendre l'attitude de la commune d'Ixelles où le manque de place est criant, comme dans d'autres communes. Un interlocuteur est absent de la discussion aujourd'hui: la commune d'Ixelles. Ce déménagement semble avoir été improvisé.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Catherine Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Existe-t-il une possibilité que les travaux prévus sur le site du CERIA soient réalisés plus rapidement?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous avons déjà identifié un responsable, à savoir celui qui a réduit de cinq à trois ans le délai prévu dans la convention. Je constate et je regrette le manque de volonté de la commune d'Ixelles. Dans le débat de ce matin, nous avons souligné la bonne volonté de la commune d'Auderghem dans sa collaboration avec la Commission communautaire française et son soutien au projet. En l'espèce, une commune qui a profité de la bonne volonté de la Commission communautaire française en obtenant une diminution du délai, plutôt que de se montrer conciliante, refuse de le prolonger d'un an. Quel sera le coût de ce déménagement en deux temps pour la Commission communautaire française?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je retiens deux éléments de la réponse du ministre. D'abord, ce fut une erreur de ramener le délai à trois ans, alors que les statuts nous protégeaient et nous accordaient une période de cinq ans pour procéder aux investissements nécessaires. La situation eût été différente si la Commission communautaire française avait déjà pris ses dispositions pour offrir des locaux dans les nouveaux délais impartis. Ce n'est pas le cas.

Toutefois, le manque de réactivité de l'administration m'inquiète. En effet, l'absence de fusion entre la HELDB et la HEFF est connue depuis très longtemps. Il aurait donc fallu se mettre immédiatement à la recherche d'une autre solution, notamment sur le campus du CERIA qui dispose de bâtiments.

Ce n'est que maintenant qu'instruction sera donnée à

l'administration d'introduire des dossiers au gouvernement pour procéder à des rénovations lourdes. Si je suis bien informé, il est question de 1.200.000 €. Nous ne parviendrons jamais à respecter les délais.

Cependant, si l'administration avait été attentive à l'évolution du dossier, ces démarches auraient pu être entreprises dès que l'on a appris qu'il n'y aurait pas de fusion entre l'HEFF et l'HELDB, c'est-à-dire dès la fin de l'année 2009.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement.- Je partage l'analyse de M. Eric Tomas. Cela dit - et la précision vaut également pour Mme Françoise Schepmans - la réunion du mois d'août 2010 s'est tenue à Ixelles en présence du bourgmestre, de l'échevin de l'Instruction publique, de sa chef de cabinet, de l'échevin des Travaux publics et de moi-même, en ma qualité de représentant de la HELDB.

Le point à l'ordre du jour de cette réunion était la date à retenir. C'est la commune d'Ixelles qui en a parlé, dans une volonté de dialogue, afin d'envisager la date la plus réaliste. On a alors évoqué clairement la rentrée 2012, c'est-à-dire un an après la date de l'avenant, mais un an avant l'échéance des cinq ans.

A ce moment-là, toutes les parties en présence n'ont certes pas signé d'accord, mais ont admis que la chose était envisageable et qu'il convenait de confirmer le déménagement pour la rentrée 2012. Depuis, nous avons envoyé toutes les informations permettant à l'administration de prévoir le déménagement à cette date.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui résulte d'une volte-face unilatérale de la commune d'Ixelles qui nous a été signifiée par lettre du 23 février.

Le coût d'un déménagement se monte en effet à environ 1.200.000 €, pour une solution qui n'est évidemment que provisoire, qui nous oblige à travailler dans des conditions difficiles et dans des délais très serrés vu les demandes de permis à introduire et autres formalités à accomplir.

Ce sont les faits.

Cependant, nous prendrons nos responsabilités. C'est pourquoi j'ai souligné qu'un contact avec la commune d'Ixelles était indispensable. Lors de la rencontre en août 2010 pourtant, aucun élément n'a été souligné. Je connais la situation du défi démographique, les besoins scolaires, etc.

En tant que pouvoir public, à tout niveau d'intervention, il conviendrait de placer tous les éléments sur le tapis pour prendre les meilleures décisions. J'aimerais connaître la motivation particulière menant à considérer que la solution consistant à attendre 2012 était impossible; selon moi, elle n'existe pas.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous attendons avec intérêt la réponse de la commune d'Ixelles. Elle n'a certainement pas pris cette décision sur un coup de tête; elle doit avoir ses motivations.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

M. la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'IMPACT DES POLITIQUES DE PROMOTION D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR LES BRUXELLOIS

DE **M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

À **M. EMIR KIR,**
MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Je vous rappelle que, M. André du Bus de Warnaffe étant absent pour raison de santé, sa question orale concernant l'impact des politiques de promotion d'activités physiques et sportives sur les Bruxellois est reportée.

L'AIDE FINANCIÈRE AUX CENTRES D'ACTION SOCIALE GLOBALE (CASG)

DE **MME ISABELLE MOLENBERG**

À **M. EMIR KIR,**
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR).- Les centres d'action sociale globale (CASG) offrent un accueil et une écoute aux personnes isolées, aux familles et à certains groupes spécifiques rencontrant des difficultés. Ces associations réalisent un accueil de première ligne: elles analysent les besoins des personnes et, si nécessaire, les orientent vers les services *ad hoc*. La Commission communautaire française subventionne dix CASG sur le territoire de la Région bruxelloise.

Comme bon nombre d'associations relevant du secteur de la santé et du social, il ne leur est pas toujours aisé de répondre à la demande avec les moyens financiers qui sont mis à leur disposition. Afin de leur offrir une bulle d'oxygène, une aide financière supplémentaire de 3.000 € avait été annoncée à chaque CASG pour compenser les dépenses supplémentaires intervenues dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'était, en tout cas, votre intention au début du mois de décembre 2010.

Cependant, il apparaît que, pour des raisons tant politiques que juridiques, les 30.000 € destinés aux différents CASG n'ont finalement pas été versés. Inutile de préciser que le secteur comptait sur cette aide financière et qu'un tel revirement du gouvernement ne manque pas de surprendre, eu égard au travail réalisé.

Quelles sont les raisons qui ont amené le gouvernement à ne pas verser ce supplément? Quelles sont les pistes envisagées pour octroyer une aide? Quelles sont les perspectives pour l'année 2011?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je sais comme vous à quel point les CASG offrent une aide essentielle aux Bruxellois. Ces services de première ligne nous sont très chers. C'est pour cette raison que nous avons désiré leur offrir une bulle d'oxygène financière en cette fin d'année 2010, année européenne dédiée à la lutte contre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale.

Fin novembre, j'ai effectivement fait préparer un arrêté octroyant des subventions de 3.000 € aux dix CASG, ainsi qu'à leur fédération, pour soutenir leurs actions thématiques. Pour des raisons administratives, cette aide n'a pu être octroyée, mais je compte bien y remédier. Je regrette cet incident. Le secteur des CASG sera toutefois soutenu en 2011 et à l'avenir, tant je sais à quel point il s'agit là d'un secteur dynamique, qui a besoin de soutien. Nous avons organisé une réunion fin janvier avec l'ensemble des dix CASG et leur fédération, pour leur expliquer la situation et envisager avec eux des pistes de solution.

Nous y travaillons chacun de notre côté. Nous soutenons bon nombre de projets menés par la fédération, tels que l'aide alimentaire, les recueils de données, mais aussi le réseau d'épicerie sociales solidaires, ou encore le colloque qui sera organisé le 17 mars prochain sur le thème de la participation des personnes précarisées à la construction des politiques de lutte contre la pauvreté. Il est évident que les projets qui vont dans le sens de l'amélioration du quotidien de tous les Bruxellois continueront à être soutenus.

Nous avons voulu aller encore plus loin en réfléchissant à une réponse structurelle au niveau du secteur. En effet, nous sommes en train d'analyser, en collaboration avec l'administration, les frais de fonctionnement qui incombent à tous les services sociaux de l'ambulatorio. Il faut en effet absolument réduire le différentiel entre les frais réels et les frais pris en charge par notre subvention. Ce différentiel plombe trop lourdement certains secteurs, dont celui des CASG. Que ce soit à court ou à long terme, nous avons la ferme volonté de mieux soutenir les CASG et leur fédération.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Isabelle Molenberg.

Mme Isabelle Molenberg (MR).- Je n'ai pas très bien compris les raisons administratives qui ont empêché l'octroi d'une aide financière à chaque CASG.

Je prends note de votre volonté d'y remédier pour 2011.

Enfin, j'appelle de mes vœux une réponse structurelle au secteur, grâce à l'analyse que vous annoncez.

L'ACCÈS DES FEMMES AU SPORT

DE M. EMIN OZKARA

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emin Ozkara.

M. Emin Ozkara (PS).- En 2007, à votre initiative, l'action Sport au féminin a été lancée. L'objectif de cette action est de promouvoir l'accès de toutes les femmes bruxelloises à la pratique d'une activité sportive.

Comme vous le savez, en Communauté française, seulement 33% des femmes pratiquent régulièrement un sport contre plus de la moitié des hommes. Vu cette situation, il est urgent de mener des actions pro-actives et de soutenir durablement les associations qui oeuvrent dans ce sens en permettant aux femmes de pratiquer une activité physique de manière régulière.

Il faut reconnaître qu'en Région bruxelloise, un accent tout particulier a été mis non seulement dans la création, mais également dans la rénovation des infrastructures sportives. Cependant, force est de constater que les femmes ne fréquentent pas ces infrastructures.

Quelle évaluation faites-vous en termes quantitatifs et qualitatifs de l'action Sport au féminin? Combien d'associations ont-elles été subventionnées en 2009 et 2010? Pour quels montants? Pouvez-vous m'informer d'autres actions spécifiques prises pour promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive des femmes en Région bruxelloise? Quels dispositifs particuliers avez-vous pris pour favoriser la pratique sportive des femmes les plus en difficulté? Quelle action spécifique est-elle menée pour faire découvrir aux femmes des infrastructures sportives existantes à proximité de leur domicile?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Je remercie tous

les intervenants avec lesquels j'ai le plaisir d'aborder régulièrement les politiques que je mène dans le cadre de mes compétences. Cependant, parfois, j'ai à revenir plusieurs fois sur un même sujet à intervalles rapprochés.

Mme la Présidente.- Désormais, cet intervalle sera de trois mois.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Je remercie la présidente et le Bureau.

L'accès des femmes au sport, plus spécifiquement des femmes issues de quartiers défavorisés, est une priorité pour le gouvernement.

Vous l'avez rappelé, nous avons lancé en 2007 l'action Sport au féminin. Son objectif est de promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive par les femmes (à partir de 16 ans) dans les quartiers populaires de la Région bruxelloise, par le biais d'activités sportives douces proposées par les associations de quartier et les maisons médicales. Elle vise à soutenir des initiatives de valorisation sociale du sport pour permettre à tous de le pratiquer, et en particulier aux femmes en situation précaire.

Ce projet ambitieux compte deux volets: d'abord, amener les femmes ciblées à pratiquer de manière récurrente et hebdomadaire une activité physique centrée sur la gymnastique, l'aérobic ou le stretching; ensuite, prévoir des partenariats réguliers avec des clubs sportifs pour faire découvrir ces clubs et leurs activités sportives aux femmes.

Ces rencontres se déroulent au minimum une fois par mois. Elles visent à conclure des partenariats avec des clubs pour des activités spécifiques; à permettre aux groupes de femmes d'assister à des compétitions sportives (matches, tournois, ...), de pratiquer un autre sport que la gymnastique avec pour objectif une future affiliation dans un club traditionnel, de découvrir un sport qu'elles pourront pratiquer seules (jogging, marche...) et de découvrir les infrastructures sportives proches de leur domicile.

En 2009, 23 associations ont été aidées dans le cadre de ce programme, pour un budget global de 169.370 €. Plus de 1.500 femmes y ont participé. En 2010, 24 associations ont développé des projets sportifs pour plus de 1.600 participantes et un budget global de 164.750 €. En 2011, nous présenterons un projet de règlement au Parlement afin de pérenniser l'action Sport au féminin et garantir la poursuite de ce programme.

Pour ce qui est des actions spécifiques, outre l'opération Sport au féminin, je souhaiterais vous présenter l'action Je cours pour ma forme de l'association Sport et Santé, action qui existe depuis cette année. Dans ce contexte, cette association n'encadre pas directement les participants, mais dispense des formations à l'attention des travailleurs de première ligne dans les communes, les associations sportives et les entreprises pour leur apprendre une méthode. A charge pour elles d'organiser des sessions de course à pied destinées soit à tout un chacun pour les communes, soit à leurs membres pour les associations et les entreprises. Ainsi, "Je cours pour ma forme" a pu rassembler 5.000 participants l'année dernière, dont 10% à Bruxelles. On constate que la grande majorité des participants sont des femmes, entre 70% et 80% selon les endroits.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emin Ozkara.

M. Emin Ozkara (PS).- Je remercie le ministre pour ses réponses.

La séance est suspendue à 14h45.

La séance est reprise à 15h02.

VOTES RÉSERVÉS

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Vote nominatif

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement [37 (2010-2011) n° 1 et 2].

- Il est procédé au vote.

61 membres ont pris part au vote.

40 membres ont voté oui.

21 membres se sont abstenus.

Ont voté oui: Mohamed Azzouzi, Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Françoise Dupuis, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Alain Hutchinson, Catherine Moureaux, Anne-Sylvie Mouzon, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Freddy Thielemans, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Aziz Albishari, Dominique Braeckman, Céline Delforge, Zakia Khattabi, Vincent Lurquin, Alain Maron, Jacques Morel, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Yaron Pesztat, Arnaud Pinxteren, Barbara Trachte, Vincent Vanhalewyn, Danielle Caron, Julie de Groote, Hervé Doyen, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba, Pierre Migisha, Mahinur Ozdemir, Joël Riguelle.

Se sont abstenus: Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Anne-Charlotte d'Ursel, Béatrice Fraiteur, Didier Gosuin, Cécile Jodogne, Marion Lemesre, Gisèle Mandaila, Isabelle Molenberg, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van

Goidsenhoven.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de modification du Règlement est adopté.

Elle sera notifiée à l'ensemble des députés.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 15h03.

Membres du Parlement présents à la séance:

MM. Albishari, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, M. Brotchi, Mmes Caron, Carthé, MM. Chahid, Close, Colson, De Bock, de Clippele, Mmes de Groote, Delforge, M. de Patoul, Mme Désir, M. De Wolf, Mme Dirix, MM. Doyen, Draps, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mme Fraiteur, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Khattabi, Lemesre, MM. Lurquin, Mampaka Mankamba, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, M. Mouhssin, Mmes Moureaux, Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mme Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Schepmans, Sidibé, Teitelbaum, MM. Thielemans, Tomas, Mme Trachte, MM. Van Goidsenhoven, Vanhalewyn, Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Emir Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission du Budget, de l'Administration, des
Relations internationales et des Compétences
résiduelles**

p.m.

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la
Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

Lundi 21 février 2011

1. Interpellations

de Mme Françoise Bertieaux, adressée à Monsieur Emir Kir, ministre en charge de la Culture, concernant l'implémentation des Assises du Développement culturel territorial en Région de Bruxelles-Capitale

et interpellation jointe

de M. Hamza Fassi-Fihri, adressée à Monsieur Emir Kir, ministre en charge de la Culture, concernant le Plan culturel bruxellois

2. Auditions dans le domaine de la Formation professionnelle en Région bruxelloise

Présents: Mme Françoise Bertieaux (remplace Mme Isabelle Molenberg), M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, MM. Ahmed El Ktibi, Hamza Fassi-Fihri, Vincent Lurquin (président), Mme Gisèle Mandaila (remplace Mme Cécile Jodogne), MM. Ahmed Mouhssin, Arnaud Pinxteren, Mmes Françoise Schepmans (supplée Mme Jacqueline Rousseaux), Viviane Teitelbaum.

Commission de la Santé

p.m.

Commission des Affaires sociales

Mardi 22 février 2011

1. Proposition de résolution visant à créer des structures d'accueil spécifiques pour l'accompagnement des victimes de mariages forcés, contraints ou subis, déposée par Mmes Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Caroline Persoons, Françoise Bertieaux et M. Emmanuel De Bock [28 (2010-2011) n° 1, 1bis et 2]

2. Auditions sur le concept de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Présents: Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, Nadia El Yousfi, Céline Fremault, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons (supplée M. Jacques Brotchi), Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Commission spéciale du Budget et du compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes**

p.m.

ANNEXE 2

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2010/959 – modifiant le budget pour l'année 2010 (décret) par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22, programme 2, activité 0

2010/1434 – modifiant le budget décretaal tel qu'ajusté pour l'année 2010 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22

